



Le portrait du Journal du Palais

Le toqué du food film

Alex Grima fait partie de ces génies de l'image qui nous font saliver en mettant en beauté et en mouvement les aliments dans les films publicitaires. Parcours d'un autodidacte mâconnais dont le talent a séduit de grandes marques internationales..
Page 16

En BFC, les étangs se louent

Deux entrepreneurs originaires de Franche-Comté ont créé la plateforme Rentalake avec l'ambition de devenir le leader européen de la location de lacs et d'étangs.
Page 2

« L'avenir sera territorial ou ne sera pas »

Le conseil départemental de Côte-d'Or tenait session le lendemain des élections législatives. Une manière pour la collectivité de réaffirmer sa volonté d'action au service des Côte-d'Oriens.
Page 5

8 pages d'annonces légales

Lire les pages 7 à 14

Le méthaniseur de Cérilly se dévoile



Cet été 2024 marquera l'injection dans le réseau GRDF des premiers m³ de biométhane produits par la méthaniseur de Cérilly. Un projet hors normes par sa dimension et l'ampleur de son investissement comme par

son objectif de production et sa nature même : créer de l'emploi, de l'innovation et un débouché économique dans une zone, le Châtillonnais, où le secteur agricole pâtit lourdement du changement climatique. Alliance

BFC et son partenaire danois nature energy (groupe Shell) ont ainsi construit l'un des plus importants méthaniseurs en France. Conçu pour produire 230.000 MWh/an de biométhane, Sécalia fonctionne par des apports 100 %

végétaux dont 90 % de Cives (cultures intermédiaires à vocation énergétique), fournies par un réseau de 150 exploitations locales. Cette réalisation représente un investissement de 95 M€. Page 3

DFCO : un nouveau coach et ça repart ?

Peu après le départ de son président Olivier Delcourt - en poste depuis 12 ans - et son rachat par l'entrepreneur dijonnais Pierre-Henri Deballon (fondateur de Weezevent) pour « plusieurs millions d'euros », le DFCO entame un nouveau tournant dans sa politique sportive. À l'issue de la saison 2023/2024, l'équipe masculine n'a pas

pu accrocher mieux qu'une quatrième place en National, synonyme d'un embourbement d'une année supplémentaire en troisième division. Pour tenter de redresser la barre, le nouveau président nommé Baptiste Ridira - ancien entraîneur du Saint-Pryvé Saint Hilaire FC en National 2 - coach de l'équipe première. Page 4

Congés payés du salarié malade : que dit la loi ? Page 15



Entrepreneurs engagés

Rejoignez-nous pour contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs sur notre territoire

06 22 02 39 95

bourgogne@reseau-entreprendre.org

Suivez-nous sur

R 28302 - 4924 - 2€



Une équipe de professionnels à votre service depuis plus de 20 ans

conseil en immobilier d'entreprise

Transaction Gestion Promotion

6, boulevard Clemenceau - 21000 DIJON - 03.80.73.90.90
noeva@noevaimmobilier.com - www.noevaimmobilier.com

« L'OFFRE DU MOMENT »
by NOEVA IMMOBILIER

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

IMMEUBLE NEUF
L'OSMOSE

BUREAUX À LOUER
2 LOTS DISPONIBLES

71 et 265 m² env.

La vague électrique chinoise en Europe



Imposition de droits de douane de 17 à 38%

Evolution des salaires réels



1er trim. 2024 +1,1%

La part des immigrés dans l'emploi en France



En 2021 10,2%

baromètre

Europe et USA s'inquiètent de la vague électrique chinoise

Le 5 juillet, l'Union européenne a annoncé imposer des droits de douane compris entre 17 % et 38 % sur les importations de véhicules électriques chinois, contre 10 % jusqu'ici. Cette mesure fait suite aux subventions accordées aux constructeurs chinois par Pékin, dont elle estime qu'elles faussent le marché. Une décision définitive doit être prise en novembre. En mai, les États-Unis annonçaient également qu'une hausse des droits de douane de 25 % à 100 % sur ces mêmes produits entrerait en vigueur le 1^{er} août 2024, à l'issue d'une période de consultation de trente jours. La valeur annuelle des exportations de véhicules électriques chinois est passée de 0,44 Mds\$ en 2019 à 34,13 Mds\$ en 2023.

Salaires et inflation

D'après les données de la Dares, avec la fin de la période inflationniste en Europe, les salaires réels (tenant compte du coût de la vie) sont repartis à la hausse en France au premier trimestre 2024, avec une croissance de 1,1 % en glissement annuel. De même, la croissance du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés est repassée nettement devant celle des prix à la consommation (hors tabac) au premier trimestre : +3,3 % contre +2,1 %. Cependant, si l'on regarde la croissance cumulée des salaires et des prix entre le premier trimestre 2021 et 2024, le salaire mensuel de base des Français affiche une croissance cumulée de 10,5 % sur trois ans, contre une inflation cumulée d'environ 12,5 %. Ainsi, en moyenne, le salaire réel a diminué d'environ 2 % en France entre le premier trimestre 2021 et 2024.

Les travailleurs immigrés moteur de la croissance

Les travailleurs immigrés sont un moteur de la croissance dans les pays développés, notamment en soutenant l'activité dans les secteurs en tension. Selon l'OCDE, la contribution fiscale nette estimée de l'immigration, c'est-à-dire le montant des impôts et contributions que les immigrants paient par rapport aux prestations et services publics qu'ils reçoivent, serait de 0,3 % du PIB en France et de 0,9 % du PIB en moyenne dans l'OCDE. Selon la dernière étude de la Dares à ce sujet, parue en 2021, les immigrés occupent en moyenne un emploi sur dix (10,2 %) en France, mais la proportion peut monter à plus d'un sur quatre dans certaines familles professionnelles.

Deux entrepreneurs originaires de Franche-Comté, ont créé la plateforme Rentalake avec l'ambition de devenir le leader européen de la location de lacs et d'étangs.



Louer un étang grâce à Hugo Gruss et Jean-Baptiste Fariney

« Nos arrière-grands-parents, nos grands-parents et nos parents ont eu ou possèdent des étangs autour desquels nous organisons des fêtes de famille, des parties de pêche, où nous campons... », explique Hugo Gruss, cofondateur de Rentalake avec Jean-Baptiste Fariney. Le premier a grandi à Denney, dans le Territoire de Belfort, le second, à Champagny en Haute-Saône. « Dans nos territoires, nous disposons de beaucoup d'étangs et on voulait en découvrir de nouveaux mais c'était impossible à louer. » La France compte 1,2 million d'étangs sans avoir jusqu'à présent d'outil pour les répertorier et les rendre accessibles. En février 2024, pour y remédier, les deux entrepreneurs de 27 ans fondent Rentalake.

un nouveau revenu aux propriétaires d'étangs. « Un plan d'eau est un gouffre financier car il faut entretenir l'écosystème : tondre, élaguer, curer, mettre en conformité... ». Hugo Gruss, diplômé de la BSB à Dijon, estime qu'il peut s'avérer plus rémunérateur de louer un étang qu'un appartement. Il positionne cette offre autour de deux profils majeurs : « Les pêcheurs sont curieux de découvrir les étangs privés. Certains sites n'ont aucune commodité, à l'exception de toilettes, et conviennent aux pêcheurs baroudeurs. » À côté, Rentalake propose des étangs équipés de gîte, cabane ou même de villa qui s'adressent à une clientèle d'amis ou familiale.

VISER L'INTERNATIONAL

La plateforme compte déjà près de 300 propriétaires d'étang dont l'ensemble des annonces devrait

être en ligne d'ici à la fin de l'année, une centaine le sera au cours de l'été. « Nous avons eu 30.000 visiteurs en deux semaines avec les premières réservations pour la soixantaine d'offres déjà disponibles. » En Bourgogne Franche-Comté, Rentalake met par exemple en lumière un étang à Saint-Florentin dans l'Yonne, au Creusot en Saône-et-Loire, à Glay dans le Doubs. Rentalake propose aussi des sites en Bretagne, en Normandie, en Alsace, en Champagne... mais ne compte pas s'arrêter là. « Nous avons l'ambition d'ouvrir un nouveau marché par an et de devenir leader européen de la location de lacs et d'étangs. D'où notre nom : Rentalake, plus international. » Pour mener ses projets, la startup prévoit une levée de fonds en début d'année 2025.

Nadège Hubert

Ils bougent.

LES NOUVEAUX DÉPUTÉS DE BFC.

Ils et elles sont les députés élus à l'issue des législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet.

Côte-d'Or :

1^{ère} circonscription : Océane Godard (NFP, 37,15%) ; 2^e circonscription : Catherine Hervieu (NFP, 53,6%) ; 3^e circonscription : Pierre Pribetich (NFP, 53,2%) ; 4^e circonscription : Hubert Brigand (LR, 54%) ; 5^e circonscription : René Lioret (RN, 50,04%).

Yonne :

1^{ère} circonscription : Daniel Grenon (RN, 51,38%) ; 2^e circonscription : Sophie-Laurence Roy (LR-RN, 50,42%) ; 3^e circonscription : Julien Odoul (RN, 50,44% au premier tour).

Nièvre :

1^{ère} circonscription : Perrine Goulet (Ensemble, 53,6%) ; 2^e circonscription : Julien Guilbert (RN, 54,8%)

Saône-et-Loire :

1^{ère} circonscription : Benjamin Dirx (Ensemble, 60,6%) ; 2^e circonscription : Josiane Corneloup (LR, 58,4%) ; 3^e circonscription : Aurélien Dutremble (RN, 50,1%) ; 4^e circonscription : Éric Michoux (LR-RN, 54,7%) ; 5^e circonscription : Arnaud Sanvert (RN, 40,6%).

Doubs :

1^{ère} circonscription : Laurent Croizier (Ensemble, 36,18%) ; 2^e circonscription : Dominique Voynet (NFP, 59,95%) ; 3^e circonscription : Matthieu Bloch (Les amis de Ciotti, 50,76%) ; 4^e circonscription : Géraldine Grangier (RN, 54,85%) ; 5^e circonscription : Annie Genevard (LR, 62,69%).

Arnaud Sanvert et Matthieu Bloch n'apparaissent pas dans les photographies ci-contre. Crédit : assemblée nationale/ région BFC/Ville de Dijon/Ville de Besançon/perrinegoulet.fr/LinkedIn/datan.fr/Wikipedia



décideurs

ENTREPRISES

Le méthaniseur de Cérilly se dévoile

Côte-d'Or. À Cérilly dans le Châtillonnais, Alliance BFC et son partenaire danois Nature Energy (groupe Shell) ont construit l'un des plus importants méthaniseurs en France. Conçu pour produire 230.000 MWh/an de biométhane, il fonctionne par des apports 100% végétaux dont 90% de CIVEs (cultures intermédiaires à vocation énergétique), fournies par un réseau de 150 exploitations locales. Un investissement de 95 M€, qui crée de l'emploi et de l'innovation agricole dans une zone notoirement appauvrie du département.



Photo de gauche : Vue aérienne du méthaniseur de Cérilly. L'équipement s'étend sur 15 ha et comprend, outre les cinq unités de méthanisation, quatre silos de stockage des Cives collectées chez les agriculteurs, qui peuvent aussi les acheminer sur site, ce qui influe sur le prix payé à la tonne. Crédit : Alliance BFC. Photo de droite : Thomas Lorin (à gauche), directeur de l'unité Sécalia. Laurent Druot (à droite), responsable de l'équipe développement énergies renouvelables dans le groupe Dijon Céréales. Crédit : JDP.



Cet été 2024 marquera l'injection dans le réseau GRDF des premiers m³ de biométhane produits par le méthaniseur de Cérilly. Un projet hors normes par sa dimension et l'ampleur de son investissement, (voir encadré ci-contre), comme par son objectif de production et sa nature même : créer de l'emploi, de l'innovation et un débouché économique dans une zone, le Châtillonnais, où le secteur agricole pâtit lourdement du changement climatique. « Le projet remonte à 2017-2018, sur fond d'agronomie. L'idée est vraiment d'adapter l'agriculture à la nouvelle donne climatique et essayer de trouver des intercultures qui allongent la rotation, ce qui a plusieurs vertus », détaille Laurent Druot, responsable de l'équipe développement énergies renouvelables du groupe Dijon Céréales. Cela limite les adventices et réduit de fait l'usage de produits phytosanitaires ». L'idée : utiliser des CIVEs (cultures intermédiaires à vocation énergétique) pour offrir un nouvel horizon de rentabilité à une agriculture majoritairement céréalière (orge, blé, colza) sur des terres notoirement pauvres, qui souffrent aussi de la sécheresse, de la concurrence du vulpin... : « En 2018, on avait divisé par cinq la surface de colza dans le Châtillonnais », rappelle Laurent Druot.

Menée sans obérer la culture principale destinée à l'alimentation humaine ou animale, la culture intermédiaire a pour but d'alimenter un site de production énergétique : c'est ainsi qu'est né le projet de méthaniseur, porté par la société Sécalia, impliquant 150 exploitations du Châtillonnais qui consacrent 10 à 15% de leur surface utile aux CIVEs.

Concrètement, du seigle fourrager, variété choisie pour ses performances agronomiques, est cultivé par ce réseau d'exploitants qui l'amènent sur site, ou sur les plateformes de stockage situées dans six autres communes (Louesme, Savoisy, Lucenay, Mosson, Touillon et Poiseul-la-Ville).

VALORISER AUSSI LE CO₂

Ce seigle ensilé, est amené ensuite dans les unités de méthanisation pendant 90 jours, chauffé à 52° (l'énergie utilisée représente 10% de celle produite sur site) permettant aux bactéries de dégrader la matière organique pour produire d'une part le digestat qui se sédimente ainsi que des gaz (biométhane pour 60% et CO₂ pour 40%). Concernant ce dernier, et même s'il est considéré comme neutre dans le processus puisque le seigle en a capté pour effectuer sa croissance, Sécalia a pour ambition dans un second temps de le valoriser : « On pourrait le liquéfier et le commercialiser vers des industries type boissons gazeuses ou conservation des aliments, affirme Laurent Druot. Le CO₂ de qualité alimentaire est un marché porteur. On serait au final très vertueux sur le plan de notre empreinte carbone car tout le gaz sera valorisé ». Hors liquéfaction, le méthaniseur de Cérilly affiche déjà une économie de 36.000 tonnes de CO₂ par an comparé au gaz naturel. Ce chiffre pourrait monter à 60.000 tonnes en incluant cette filière de liquéfaction du dioxyde de carbone produit. En fin de process, le digestat est solidifié et l'eau issue de l'évaporation « qualité rivière certifiée par la Dreal », assure Laurent Druot, réinjectée en milieu naturel. Pour lui, ces données devraient rassurer les détracteurs du site, qui avaient mis en

garde contre son gigantisme et les risques de nuisances, ainsi que son impact sur l'environnement, notamment vis-à-vis du trafic routier. « L'impact du transport ressemble à ce qu'il est en période de récolte qui est quand même globalement limitée dans le temps, tempère-t-il. C'est comme une moisson. Le reste de l'année, c'est quatre camions, roulant au biogaz produit ici qui vont faire des rotations entre les plateformes décentralisées et Cérilly. »

REVENUS AGRICOLES GARANTIS

Pour les agriculteurs, le projet constitue une source de diversification de leurs revenus, avec des conditions avantageuses : contrats de 15 ans, « prix fixe et indexé à la hausse », détaille Laurent Druot. Entre 90 € et 120 € la tonne, selon que l'agriculteur livre ou non, stocke chez lui ou non la matière première ». Le gaz revendu est contractualisé dans les Plans pluriannuels de l'énergie, avec un mécanisme de soutien de l'État (prix garanti pendant 15 ans et décorrélé du marché, autour de 100 €/MWh).

Après ce laps de temps, quel sera l'avenir du site ? Nature Energy (filiale de Shell), le partenaire constructeur et exploitant du site de Cérilly, possède une solide expertise sur ce type d'installation qui peut vivre une quarantaine d'années « avec pas mal de maintenance et de remise à niveau », assure Laurent Druot. Concernant les débouchés, après les 15 ans de contrats publics, « il y a de plus en plus d'entreprises privées intéressées pour contractualiser de gré à gré avec les méthaniseurs. » De quoi assurer une rentabilité à l'équipement dans un contexte global de nécessaire mutation du métier d'agriculteur.

Emmanuelle de Jesus

Une ambition industrielle

Le méthaniseur est porté par Alliance BFC (groupement des coopératives agricoles Dijon Céréales, Terre comtoise et coopérative Bourgogne du Sud), au travers d'une société, Sécalia, avec un partenaire constructeur-exploitant (Nature Energy, groupe Shell) et un financeur, le Crédit agricole Bourgogne Champagne. Le dossier, présenté en 2019 a obtenu un permis de construire en juillet 2022 (les travaux ont débuté immédiatement) et une autorisation d'exploiter en novembre 2022. L'investissement représente 95 M€. La SAS Sécalia, présidée par Thomas de Boer (vice-président de Nature Energy) dispose actuellement d'un capital social de 23,5 M€. La société est détenue pour moitié par le monde agricole, pour moitié par Nature Energy.

Le méthaniseur s'appuie sur un réseau d'exploitations locales (rayon moyen de 25 km autour du site). Pour exemple, la récolte 2024 aura impliqué 149 exploitations entre le 10 mai et le 7 juin, pour une surface de 3.600 ha de CIVEs (Cultures intermédiaires à vocation énergétique). Le site emploie directement dix personnes.

L'objectif est de produire 230.000 MWh/an de biométhane, soit la consommation annuelle de 25.000 foyers chauffés au gaz, selon Sécalia - par un procédé de méthanisation 100% agricole et végétale impliquant 90% de CIVEs, 10% de céréales et de menues pailles. La variété choisie est le seigle fourrager, semé en septembre après la récolte des cultures de vente (colza, blé ou orge) et récolté en mai, avant le semis d'une nouvelle culture de céréales destinées à l'alimentation humaine ou animale. « Par rapport à d'autres intercultures, le seigle fourrager est très précoce, ce qui permet un resemis également plus précoce. C'est aussi une plante très robuste, adaptée au changement climatique avec de faibles besoins en eau et cultivée sans produits phytosanitaires », précise Laurent Druot - les premières récoltes ont cependant nécessité l'emploi d'engrais chimique, auquel se substituera le digestat issu de la méthanisation. La méthanisation permet en effet d'une part la production de biométhane et de CO₂, qui sera dans un deuxième temps valorisé ; et produit d'autre part un résidu, du digestat, un engrais vert revendu aux agriculteurs pour épandage dans leurs champs : l'azote, le phosphore et la potasse contenus dans la CIVE ne sont en effet pas dégradés par la méthanisation. Particularité du digestat produit à Cérilly : il est solidifié (passage en presse à vis puis évapoconcentration), ce qui divise le transport par deux.

Côte-d'Or. Après son rachat officialisé au début du mois de juillet, le Dijon Football Côte-d'Or (DFCO) poursuit sa remise en route et annonce l'arrivée d'un nouveau commandant de bord pour son équipe masculine, Baptiste Ridira.

P-H. Deballon : « Être dans le temps long et amener de la fraîcheur »

Dijon
Peu après le départ de son président Olivier Delcourt - en poste depuis 12 ans - et son rachat par l'entrepreneur dijonnais Pierre-Henri Deballon (fondateur de Weezevent) pour « plusieurs millions d'euros », le DFCO entame un nouveau tournant dans sa politique sportive. Si l'équipe féminine - qui a accueilli le 8 juillet Stéphane Narayannaiken en tant que premier directeur de son centre de formation de son histoire - s'est maintenue en première division à l'issue de la saison 2023/2024, les hommes n'ont pas pu accrocher mieux qu'une quatrième place en National, synonyme d'un embourbement d'une année supplémentaire en troisième division. Pour tenter de redresser la barre, le nouveau président nommé Baptiste Ridira - ancien entraîneur du Saint-Pryvé Saint Hilaire FC en National 2 - coach de l'équipe première. « Je suis très heureux, très confiant et rassuré, s'enthousiasme Pierre-Henri Deballon. L'idée avec Baptiste est d'être dans le temps long et d'amener de la fraîcheur ». Pour le technicien

de 40 ans, adepte d'un jeu offensif et basé sur la possession de balle, l'opportunité est belle : « C'est une vraie évolution dans ma carrière, explique-t-il. J'ai un lien très fort avec mon précédent club : j'ai quitté une famille en espérant en retrouver une nouvelle. Le projet, c'est de construire, de ne pas être pressé. Nous avons un excellent cadre de travail et c'est un grand bonheur de pouvoir fonctionner dans ses conditions ».

ENJEUX FINANCIERS

Mais au-delà du sportif, l'arrivée de Pierre-Henri Deballon soit surtout assurer la pérennité d'un club en sous-performance. « J'ai la chance que Weezevent soit bien structurée donc j'ai la capacité de mobiliser du temps, de l'énergie, également de l'argent sur ce projet parce que le club, aujourd'hui, est dans une division qui est compliquée, entre le niveau professionnel et le niveau amateur. » En évoluant en National, le DFCO fait une croix sur les 8,8 millions d'euros de droits de retransmission qu'il obtenait pour la saison 2021-2022, mais garde des charges élevées liées aux infrastructures - dimensionnées pour un club de première division. Une solution



Pour que le DFCO renoue avec le succès, le nouveau propriétaire du club, Pierre-Henri Deballon (à droite) a choisi de nommer Baptiste Ridira - ancien entraîneur du Saint-Pryvé Saint Hilaire FC en National 2 - comme coach de l'équipe première. (Crédit : JDP).

pourrait être celle du rachat du centre de formation par Dijon métropole - évalué à 12 M€ selon François Rebsamen, président de la collectivité. « À court terme, cet effort permet de sécuriser les emplois, assure Pierre-Henri Deballon. L'objectif que j'ai, c'est

de revenir dans plusieurs années à un retour à meilleure fortune, et racheter le centre de formation plus cher à la collectivité pour qu'elle ait aussi un retour sur investissement ». D'ici là, le nouveau président du DFCO espère davantage de soutien - notamment de

la part du département et de la région - pour le développement de l'équipe professionnelle féminine qui, malgré une bonne santé sportive, peine à trouver son équilibre économique.

Killian Roblot

Yonne. Investi de longue date dans les organisations professionnelles représentatives, le dirigeant auxerrois a été élu à la présidence du Medef de l'Yonne, le 13 juin dernier.

Didier Michel : « Ceux qui entreprennent me passionnent »

Auxerre
Un homme d'expérience et de réseaux qui préfère faire à paraître. » C'est en ces termes que se définit le nouveau président du Medef de l'Yonne. À l'issue des deux mandats statutaires d'Emmanuèle Bonneau, le bureau de l'organisation patronale a donc porté son dévolu sur un dirigeant ancré dans l'écosystème entrepreneurial du territoire depuis plus de 40 ans. Fondateur de Michel SAS - société spécialisée dans le gros œuvre et le génie civil -, dirigeant de Fontaine SA à Sens, d'Atelier Art Vitrail à Gurgy ainsi que de plusieurs unités de recyclage et de valorisation des déchets du bâtiment, Didier Michel compte près de 150 salariés dans le département pour un chiffre d'affaires annuel cumulé qui s'établit à près de 20 M€. À 67 ans, alors qu'il s'est engagé dans un



Nouveau président du Medef de l'Yonne, Didier Michel, fondateur de la société auxerroise éponyme, veut mettre son expérience au bénéfice des entrepreneurs et dirigeants. Crédit photo : JDP.

processus de transmission d'un certain nombre de ses structures à ses cadres collaborateurs, le chef d'entreprise auxerrois a conservé intact son goût de l'entrepreneuriat, lui qui a notamment été l'un des membres fondateurs du Réseau entreprendre Bourgogne (REB) dans l'Yonne. « Ceux qui entreprennent me passionnent. Ma moti-

vation réside dans la volonté d'accompagner et d'aider les entreprises dans un univers et une démarche qui ne sont pas sclérosés mais qui sont, bien au contraire, progressistes et ouverts », précise celui qui, par ailleurs, a été adjoint au maire de la ville d'Auxerre lors des deux mandats précédents. « Je revendique une certaine discrétion, c'est vrai, mais

j'ai l'intention de mettre mon réseau au service du Medef et des dirigeants d'entreprise. »

UN ENGAGEMENT AFFIRMÉ

Ancien président de la Fédération française du bâtiment de l'Yonne, Didier Michel occupe en outre de nombreuses responsabilités syndicales, représentatives ou associatives. Membre du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne Franche-Comté, président départemental du Soliha (Solidaires pour l'habitat) et du GEIQ (Groupement d'entreprises pour l'insertion et la qualification) BTP BFC, Didier Michel tient, entre autres, la présidence nationale du Syndicat des entreprises de déconstruction, dépollution et recyclage qui regroupe près de 250 professionnels du secteur.

Stéphane Bourdier

BFC

TROIS ACTEURS DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ONT ÉTÉ NOMMÉS LAURÉATS AU CHALLENGE RECONDITIONNEMENT 2024, UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT EN VUE DE DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION DES TEXTILES ET CHAUSSURES USAGÉS, ORGANISÉ PAR REFASHION EN FRANCE. La Ressourcerie 90 dans le territoire de Belfort obtient un financement de 19.000 € pour son projet « Augmentation du réemploi des textiles souillés ou abimés. » Frip'Vie dans le Doubs reçoit 91.000 € pour « Nos Vies. » Enfin, Friplav70 en Haute-Saône est soutenu à hauteur 29.000 € pour « Le réemploi au lavage. » Refashion est un éco-organisme de la filière textile d'habillement, linge de maison et chaussures. Le but de sa démarche est d'atteindre à terme 120.000 tonnes de textiles et chaussures usagées réemployées ou réutilisées, dont 8 % en France en 2024.

Doubs

ARCHEON MEDICAL OBTIENT UN FINANCEMENT DE PLUSIEURS MILLIONS D'EUROS. L'entreprise bisontine pionnière de la ventilation artificielle en France a annoncé la clôture réussie d'un investissement significatif qui permettra d'accélérer l'expansion internationale de la société et de faciliter l'introduction de sa technologie révolutionnaire de monitoring de la ventilation, EOlife, sur de nouveaux marchés. Menée par Bpifrance et plusieurs fonds bancaires privés, cette levée de fonds marque une étape cruciale dans la stratégie d'Archeon Medical pour devenir le leader du marché en pleine croissance de la surveillance de la ventilation manuelle.

en bref

Bourgogne Franche-Comté. La présidente de région Marie-Guite Dufay et le vice-président aux affaires économiques Nicolas Soret ont présenté les dossiers à l'ordre du jour de la prochaine assemblée plénière dans un contexte politique bousculé par le scrutin des législatives anticipées.

« C'est l'union des gauches qui a permis de contenir le Rassemblement national »

Dijon C'est peu dire que la traditionnelle conférence de presse préalable à l'assemblée plénière du lundi 15 juillet, a été vampirisée par les résultats des élections législatives anticipées. L'air grave, la présidente de région Marie-Guite Dufay est revenue sur la poussée du Rassemblement national, en France comme en BFC, « dans les milieux ruraux comme industriels, le RN est très fort. Ce n'est pas une perspective de joie », reconnaît la présidente, habituée pourtant à être bousculée en séance par les conseillers régionaux RN. Elle réaffirme que « c'est l'union des gauches qui a permis de contenir le Rassemblement national, avec un programme en partie chiffré, avec sa cohérence, qui veut proposer autre chose par rapport aux politiques libérales sur les questions du pouvoir d'achat, des services publics et notamment de la santé, de l'écologie », un dernier point qu'elle reconnaît être une « ligne de clivage » au sein de l'assemblée régionale mais qu'elle « assume ».

« PAS DE MAJORITÉ »

De quoi sera faite la politique nationale de ces prochains mois ? Pour la présidente de région, « la situation est très compliquée, car il n'y a pas de

majorité. L'union des gauches a sa responsabilité dans ce contexte à aller chercher des alliances, sérier les sujets, pour trouver des majorités de projets ». Une gageure, à lire les fins de non-recevoir des uns et des autres à l'idée de former des coalitions... L'immigration ? Marie-Guite Dufay reconnaît à la gauche de « n'avoir pas été suffisamment claire sur sa politique ». Favorable, comme le prévoit le programme du Nouveau Front Populaire, à la régularisation de ceux qui travaillent en France, « au-delà, la question de l'accueil, jusqu'où, comment... on n'est jamais très clairs, je pense qu'il y a des choses à clarifier ». Le financement de la politique sociale souhaitée par la gauche ? « Il faut aller chercher des recettes par l'impôt qui est un instrument de la solidarité : rétablir l'ISF, traquer les niches fiscales... Il y a de l'argent à aller trouver ! » Pas sûr que cela permettent de construire des « majorités de projets » avec les élus LR et macronistes...

AIDER LA RURALITÉ

Même si la présidente insiste - « Ne confondons pas le vote national et élections régionales. Ce qui s'est traduit dans les urnes la semaine dernière n'était pas un référendum pour ou contre les politiques de la région » -, elle admet que le conseil régional a bien conscience des attentes de la population : « On est

animés chaque jour dans l'expression de nos politiques publiques par la volonté de faire le plus possible pour travailler l'anxiété qui est celle des Français, ici des Bourguignons et des Francs-Comtois, dans un monde qui bouge, les repères s'effacent, on est dans une période propice à ce vote ». Cela se traduit notamment (voir encadré), par une poursuite des actions envers les territoires industriels en mutation et des budgets fléchés au profit du monde rural. « Les politiques régionales ne sont pas des politiques qui peuvent immédiatement apporter des réponses au malaise que l'on ressent et qui est à la source, conclut Marie-Guite Dufay. Nous avons des politiques animées par un certain nombre d'objectifs et de valeurs pour travailler les questions industrielles et les questions rurales. Nous allons continuer à aider ceux qui étaient dans une industrie, l'automobile, qui était une force essentielle de notre territoire qui est face à des mutations considérables ; et trouver des voies de diversification : le nucléaire, l'hydrogène, les bio-technologies et les micro-techniques... Sur le rural, on a un souci constant dans nos politiques d'appuyer les projets des collectivités. On en fait plus dans les campagnes que dans les villes par rapport au nombre d'habitants ».

Emmanuelle de Jesus

Marie-Guite Dufay : « Factuellement, il y a une avancée du Rassemblement national dans les esprits, un RN très fort dans les milieux ruraux et industriels. Ce n'est pas une perspective de joie. »
Crédit : JDP.



À l'ordre du jour...

- ◆ **Compte administratif**: recettes 2023 (hors emprunt): 1,62 Md€, dont 1,412 Md€ en fonctionnement et 209,6 M€ d'investissement.
- ◆ **Budget supplémentaire 2024**: + 7,7 M€ en crédit de paiement et + 5,1 M€ de recette, avec reprise du résultat de l'exercice 2023 (11 M€). **Propositions de dépenses**: **infrastructures** (+ 10,6 M€ en autorisation de programme et + 7,3 M€ en crédits de paiement investissement); **agriculture**: + 6,3 M€ AP et + 320.000 € CPI; **transition énergétique**: + 6 M€ AP et 600.000 € CPI.
- ◆ **Filière bovine**: 1,65 M€ en faveur

du conseil à la structuration de la filière d'engraissement local entre 2025 et 2027, 20 M€ de contreparties régionales (pour 66,5 M€ de Feader) mobilisés pour l'**adaptation des bâtiments agricoles** au changement climatique.

- ◆ **Nucléaire**: actions en faveur de la formation (350.000 € sur 2024-2025).
- ◆ **Territoires en action**: 9,3 M€ affectés au total à cinq TEA (Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, Communauté urbaine Creusot-Montceau, Dijon métropole, Syndicat mixte du chalonnais et SCOT Besançon Cœur Franche-Comté).

Côte-d'Or. Le conseil départemental de Côte-d'Or tenait session le lendemain des élections législatives. Une manière pour la collectivité de réaffirmer sa volonté d'action au service des Côte-d'Oriens.

« L'avenir sera territorial ou ne sera pas »

Dijon « Si j'ai tenu à vous réunir aujourd'hui en session dès le lendemain des élections, c'est pour réaffirmer la ferme volonté du Département de poursuivre nos travaux au service de la Côte-d'Or et des Côte-d'Oriens, a déclaré François Sauvadet en ouverture de la session du conseil départemental de Côte-d'Or, le lundi 8 juillet à Dijon. Je souhaite simplement que les députés de Côte-d'Or assurent leur fonction en ayant bien présent à l'esprit le rôle essentiel des collectivités, communes et départements, auprès de nos compatriotes car l'avenir sera territorial ou ne sera pas. Nous devons envoyer un signal fort à nos concitoyens : le département de la Côte-d'Or est et restera à leur côté, avec l'objectif d'assumer nos responsabilités dans l'intérêt de la Côte-d'Or



François Sauvadet, président du conseil départemental de Côte-d'Or. Crédit : Philippe Bruchot CD21.

dans un contexte financier difficile pour tous les départements de France ». Des propos qui trouvent leur pendant côté chiffre avec un effort supplémentaire de 3,5 M€ en faveur des solidarités humaines dont près d'1 M€ pour le handicap,

ainsi qu'une enveloppe de 800 k€ pour soutenir les Ehpad les plus en difficulté « car je ne veux pas fermer les Ehpad dans notre département », assure François Sauvadet. Sur le volet de l'emploi le département entend poursuivre jusqu'à la fin de l'année ses aides de « Maintien dans l'emploi Côte-d'Or » avec la possibilité, attribués à 1.100 personnes, de cumuler le RSA et des salaires. Par ailleurs, la collectivité apporte un soutien global de 300 k€ à destination des associations d'aide alimentaire. « C'est une hausse de 50 % qui s'inscrit dans un contexte de prix des produits alimentaires qui demeurent à un niveau élevé ». Sur les enjeux liés au changement climatique et ses conséquences, François Sauvadet promet un dispositif exceptionnel d'1 M€ en complément des aides de l'État pour accompagner financièrement les 63 communes reconnues

en situation de catastrophe naturelle. La Côte-d'Or est également au rendez-vous d'une autre transition : celle du numérique. « Nous arrivons au terme du déploiement de la fibre. Nous avons même réussi à être en avance sur le calendrier fixé par l'État... Il faut que chacun mesure bien ce qui a été réalisé pour l'avenir de notre département. C'est ce que j'appelle de l'aménagement du territoire avec un grand A : 95 % des logements de la Côte-d'Or disposent aujourd'hui du très haut débit », s'enthousiasme le président tout en annonçant la création d'une direction du numérique et de l'intelligence artificielle « qui sera installée dans nos futurs bâtiments Osmose près de la Toison d'Or et avec la mise en place d'un cloud souverain départemental qui sera à positionné à Beaune ».

Frédéric Chevalier

BFC

LA CITÉ DES CLIMATS ET DES VINS A FÊTÉ SON PREMIER ANNIVERSAIRE, LE 15 ET 16 JUIN, PAR UN WEEK-END DE DÉCOUVERTES SENSORIELLES, DE RENCONTRES ŒNOLOGIQUES ET DE PARTAGES AUTOUR DU VIN ET DE LA CULTURE VITICOLE. L'OCCASION ÉGALEMENT DE DRESSER UN BILAN DES 12 DERNIERS MOIS. Initiée et portée par l'Interprofession des Vins de Bourgogne, elle se compose d'un réseau de trois sites œnotouristiques, implantés à Chablis, Beaune et Mâcon, chaque site propose une découverte ludique de l'histoire, du patrimoine et des pratiques culturelles singulières qui ont influencé la viticulture du monde. Inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, elle a notamment reçu le prix 'Iter Vitis' reconnu par l'Europe, et le prix du « Meilleur musée du vin ». En un an, près de 80.000 visiteurs ont franchi les portes d'un des trois sites. Beaune draine plus de 80 % de la fréquentation, avec 65.000 visiteurs. Une grande majorité des visiteurs, 80 % d'entre eux, viennent de France (dont 50 % de la région Bourgogne Franche-Comté). La Cité travaille sur des projets afin de développer les 20 % de sa fréquentation internationale, en misant notamment sur une prospection accrue auprès des tours opérateurs et des agences de voyage internationales avec la volonté de faire venir plus de groupes, mais également sur la mise en place de partenariats avec les sites culturels des trois départements et l'instauration d'un pass annuel.

en bref

Opinions

Dissolution... et maintenant ?

François Charles, président de l'Institut de Recherche et de Communication sur l'Europe (IRCE)

Désormais l'Assemblée nationale française se compose du Nouveau Front Populaire à 180 sièges, Ensemble à 163, LR et alliés 66 RN et alliés 143 et 25 autres. En nombre de voix exprimées, le RN est le principal parti avec quasi 10 millions de voix soit 29,25% au premier tour puis 32% des suffrages. Si la proportionnelle était en vigueur, il serait au gouvernement. Puis viennent l'Union de la gauche (27,9% puis 25,6%), Ensemble (20% puis 23,14%), LR (6,57% puis 5,41%). (...) Le 18 juillet, les groupes devront être formés et rien n'indique que la gauche sera majoritaire même avec un ancien front républicain. Le jeu du qui perd gagne arrive aussi dans les possibles nominations qui peuvent avoir également un impact sur les prochaines présidentielles et législatives. Une nouvelle ère, ou plutôt un nouveau cycle commence avec un centre de gravité davantage dans les mains du Parlement comme le dit l'actuel Premier ministre. L'hémicycle ressemble un peu plus à celui du Parlement européen où les accords et les alliances sont réguliers en fonction des dossiers, ceci étant généralement ensuite mis en avant au niveau national lors des élections par des députés européens eux-mêmes! (...) Constitutionnellement, le gouvernement a

posé sa démission, ne peut être contredit, ne peut pas prendre de décisions de politique générale et peut rester un an pour assurer les affaires courantes, comme assurer les Jeux Olympiques, ou procéder par décret en cas d'attentat ou urgence sécuritaire, ou sur le budget en septembre en reconduisant celui de l'an dernier. D'autres démocraties procèdent ainsi comme l'Espagne, la Belgique et même l'Allemagne qui ont mis plusieurs mois à trouver un consensus, s'en sortent bien et comprennent qu'un compromis n'est pas une compromission, comme pour le désistement lors d'un vote au second tour. Mais la culture française est bien particulière comme peut-être la hongroise au sein de l'Europe.

A priori, le 9 août, les ministres devront choisir de rester ou de quitter le gouvernement, « technique » ou non. En 1958, la Constitution a été créée pour permettre à un pouvoir minoritaire de pouvoir gouverner. La majorité absolue est finalement assez récente. Alors que l'Assemblée est là au moins pour un an, aucune durée légale n'est prévue pour le gouvernement. En lisant les articles 8 et 49 de la Constitution, le Président peut nommer qui il veut et s'il refuse un nom de Premier ministre, qui lui est soumis, il devra en trouver

un qui ne pourra pas être renversé par l'Assemblée nationale avec une motion de censure à la majorité absolue... d'où la recherche de coalition ou de personnalité acceptable et consensuelle. LFI claquera-t-elle la porte si un socialiste plus « acceptable » - comme l'ancien Président François Hollande, voire même l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve arrive à Matignon et/ou à la présidence de l'Assemblée pour au moins s'attaquer au pouvoir d'achat, à la sécurité, à l'émigration qui peuvent être des curseurs communs ?

Et l'Europe dans tout ça ? Sans revenir sur les causes et le coup de théâtre de la dissolution, tout va continuer comme avant car le système confédéral/fédéral en place, également sans alignements automatiques de toutes les planètes entre l'Union européenne et les États membres, va assurer une certaine stabilité sine die dans une Europe d'autant plus unie dans la diversité et de mouvance notamment au niveau politique. L'activité, l'étonnement, le stress, la veille et la remise en cause sont aussi des moteurs de protection et de développement dans les choix de politique générale en particulier sur la stratégie, la structure, l'identité et la prise de décision.

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Lettre à France



Depuis que tu as exprimé, un certain dimanche de juin, combien tu pouvais être haineuse et frustrée, je me sens comme loin de toi.

Et ce n'est pas le « barrage républicain » que tu as élevé le dimanche suivant qui nous a reconciliés ; j'avoue que tu me fais le coup depuis plusieurs élections et j'en ai un peu marre de jouer les maçons en ouvrage d'art politique...

Ça fait un moment, chère France, que je ne te reconnais plus. Le miroir déformant dans lequel tu te mires, constellé de crachats antisémites, de vomis xénophobes et doré du mépris des notables envers ceux qu'ils nomment « assistés » me donne, selon les jours, le cafard ou la honte.

Je me dis, chère France, que tu as la mémoire courte. Que tu as oublié, ou fait semblant d'oublier ce qui a fait ta grandeur, ton unicité et ton aura à travers le monde, cette force irrésistible qui poussa ton peuple à renverser les tyrans pour créer une Nation indivisible, éclairée par les mots sublimes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, préambule de ta Constitution. Que tu as oublié, surtout, que ce ne sont pas les notables qui t'ont bâtie mais d'humbles serfs qui ont tracé tes champs et tes chemins, des ouvriers qui ont érigé tes cathédrales puis fait tourner tes usines, tous ces hommes et ces femmes de bonne volonté broyés sur l'autel de la rentabilité, négligés par ceux qui prétendaient les défendre. Tu as oublié aussi, que tu fus terre d'accueil aux exilés mais qu'il ne suffit pas de laisser ta porte ouverte pour que les étrangers à ton sol deviennent des citoyens.

Comment peux-tu t'étonner, chère France, que ces oubliés, éjectés sans ménagement du creuset que tu prétends toujours incarner, se choisissent un autre destin ? N'es-tu pas glacée d'effroi en voyant ces communautaristes de tous poils et ces « Français de souche » (Cette expression ! Si j'étais un chêne, j'en frémirais d'indignation), te découper selon les pointillés, comme une carcasse chez le boucher ?

Et pourtant, chère France, moi dont le sang pourtant a passé bien des frontières avant de me faire naître sur ton sol, je ne peux te quitter. Tu restes pour moi, au déni parfois de la réalité, la France de Jean Ferrat, « Celle du vieil Hugo tonnant de son exil », le bourgeois devenu la voix des Misérables, celle de Zola et son J'Accuse, celle d'Abd El Malik demandant Qu'Allah te bénisse, celle, même, de Trenet, la Douce France où la liberté, l'égalité et la fraternité s'affichent au fronton de tes mairies. Cela aussi, cela surtout, c'est toi. Alors, je reste. Et ton miroir crasseux, mettons-le à la casse : la France, a un jour dit de toi un de tes admirateurs, ne peut être la France sans la grandeur...

Le coin bouquins



LES DÉFIS DE LA DÉMOCRATIE

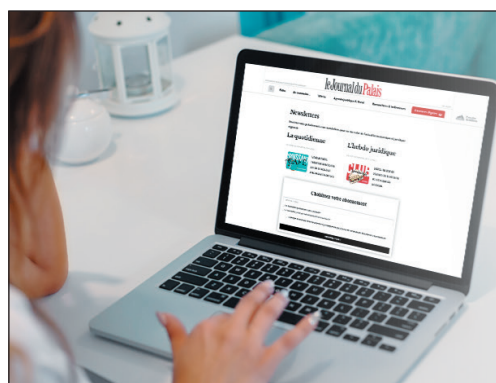
84 % des Français pensent que les citoyens doivent prendre une part plus importante dans le processus de prise de décision politique. Pour autant, l'abstention devenue massive aux consultations électorales et le rejet important dont

fait l'objet le personnel politique révèlent une insatisfaction des citoyens quant à la conduite des affaires du pays. Comment restaurer la confiance entre dirigeants et les citoyens ? Ce numéro de Cahiers français propose d'analyser les principaux défis auxquels notre démocratie doit aujourd'hui faire face.

♦ La Documentation Française, 112 pages, 10 euros.

Le regard de Faro

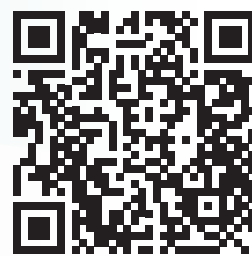
RECRUESCENCE DES MALADIES INFECTIEUSES EN MÉTROPOLE



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Appels d'offres



ORVITIS

Missions de maîtrise d'œuvre pour l'éco-rénovation de 2 bâtiments sis à Pontallier-sur-Saône

Publicité supplémentaire à celle publiée sur le profil acheteur
1. DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR : Orvitis - 17, Boulevard Voltaire - BP n° 90104 - 21001 Dijon Cedex
PROFIL ACHETEUR : <https://orvitis.e-marchespublics.com/>
Référence : 1030625
En cas de difficultés :
Numéro de la plateforme : 01 72 36 55 48 Ou Direction Achats Mutualisés :
Félicité MANIRAMBONA, gestionnaire de procédure : 03.80.69.41.33
2. OBJET DU MARCHÉ : Missions de maîtrise d'œuvre pour l'éco-rénovation de deux bâtiments sis à Pontallier-sur-Saône (21270).
Les prestations ne sont pas alloties et font l'objet d'un marché unique.
A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir de septembre 2024, sous réserve de la fructuosité de la procédure.
3. DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS : Mercredi 24 juillet 2024 à 12h30.
4. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Le 04/07/2024. L2403294

UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS
REMBOURSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON
Directeur : Jacques STAKLIN
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLAT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpress
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org



GROUPE IDELIANS

Orvitis

Travaux de désamiantage et de déconstruction d'un bâtiment situé au 64 rue des fourneaux à SAULIEU (21210)

AVIS RECTIFICATIF A L'APPEL A LA CONCURRENCE POUR LES BESOINS D'ORVITIS PUBLIE LE 04/06/2024 sous la référence 1023032
1. DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR : Orvitis - 17, Boulevard Voltaire - BP n° 90104 - 21001 Dijon Cedex
NOUVEAU PROFIL ACHETEUR : <https://orvitis.e-marchespublics.com/> référence : 1023032
2. OBJET DU MARCHÉ : Travaux de désamiantage et de déconstruction d'un bâtiment situé au 64 rue des fourneaux à SAULIEU (21210).
3. NOUVELLES DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS Vendredi 12/07/2024 à 19h (au lieu de mercredi 10/07/2024 à 19h)
4. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION Le 09/07/2024 L2403399

Avis d'attribution

Commune de COMBERTAULT (21200)

Marché de Travaux

Avis d'attribution - Affaire n° COMBERTAULT-2024-1

1. Identification de la collectivité qui passe le marché :
Commune de COMBERTAULT Route de Challanges - 21200 COMBERTAULT.
Tél : 03.80.26.62.60 - Courriel : mairie@combertault.com.
Adresse du profil acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr.
2. Objet du Marché :
Travaux de bâtiment : Réhabilitation de l'ancien moulin pour créer deux logements et une salle de rencontres.
Les travaux sont répartis en 9 lots.
1. Curage - Démolition-Gros Oeuvre : Code CPV 45110000 ;
2. Charpente - Couverture : Code CPV 45261000 ;
3. Menuiserie Bois : Code CPV 4542100 ;
4. Métallerie - Serrurerie : Code CPV 44316500 ;
5. Isolation - Plâtrerie - Peinture : Code CPV 45410000 ;
6. Faïence : Code CPV 45430000-0 ;
7. Sols souples : Code CPV 45432111-5 ;
8. Chauffage - Ventilation - Plomberie : Code CPV 45330000 & 45331000 ;
9. Electricité : Code CPV 45311200.
3. Procédure de passation :
Procédure adaptée restreinte en application des articles L1111-1 (art 4) et L2123-1 (art 42 2°), et des articles R2123-4 et R2123-5 (art 27) du code de la commande publique.
4. Critères de sélection des offres : Le jugement des offres a été effectué selon les critères du règlement de la consultation.
5. Adjudicataires :
1. Curage-démolition-Gros-Oeuvre : SARL SARRE SIMON, ZA les Borelets route de Travoisy - 21200 COMBERTAULT ; Montant H.T. : 97.901,90 € ;
2. Charpente-Couverture : SARL DUMONT, 1 A rue du Point du jour - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR ; Montant H.T. : 37.564,93 € ;
3. Menuiserie Bois : SARL UBM, ZAE La Belle Idée - 21540 MESMONT ; Montant H.T. : 84.263,75 € ;
4. Métallerie-Serrurerie : SAS BOUDIER, 7 rue des Frères Montgolfier - 21300 CHENOVE ; Montant H.T. : 27.618,89 € ;
5. Isolation - Plâtrerie - Peinture : SA BONGLET, 18 rue Champeau - 21000 DIJON ; Montant H.T. : 46.000,00 € ;
6. Faïences : SARL SIA REVETEMENTS, 12 avenue du stand - 21000 DIJON ; Montant H.T. : 2.273,50 € ;
7. Sols souples : SARL SIA REVETEMENTS, 12 avenue du Stand 21000 DIJON ; Montant H.T. : 9.592,00 € ;
8. Chauffage-Ventilation-Plomberie : SAS NORD EST ENERGIE, 7 rue des Parmières - 21121 FONTAINE LES DIJON ; Montant H.T. : 26.924,52 € ;
9. Electricité : SA Guy CANNARD 12 avenue des Tilleuls - La Vaire - 71500 LOUHANS ; Montant H.T. : 30.904,86 €.
6. Délai global d'exécution : Tranche Ferme 10 (Dix) mois.
Les prix sont traités à prix fermes actualisables.
Sous-traitance déclarée : 0.
7. Renseignements complémentaires :
Date d'attribution du marché : 04 Juillet 2024.
Nombre d'offres reçues : 23.
Cette procédure n'a pas fait l'objet d'un avis d'information à l'OPOCE.
8. Date de l'envoi de l'avis à la publication : 04 Juillet 2024. L2403296

ANNONCES LÉGALES

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS
LAUREAU NOTAIRES
23 rue Jacques Cellierier
21000 DIJON

GARAGE DE
L'ETAPE / GARAGE
MODERNE
Vente de fonds de
commerce

Suivant acte reçu par Maître JACQUESON le 28/06/2024, enregistré au SPFE DIJON I, le 04/07/2024, dossier 2024 30250, réf 2104P01 2024 N 1658, contenant :
CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Par la SARL GARAGE DE L'ETAPE au capital de 10.080 €, siège à SAULIEU (21210), 1 place Charles de Gaulle, R.C.S. DIJON 016 850 497.
Au profit de la SASU GARAGE MODERNE au capital de 2.000 €, siège à SAULIEU (21210), 4 rue Courtépée, R.C.S. DIJON 908 978 448.
D'UN FONDS DE COMMERCE de mécanique autos, location de voitures autos sans chauffeur, location de longue durée de véhicules de tourisme et utilitaires de moins de 3,5 tonnes, sis et exploité à SAULIEU (21210), 1 place Charles de Gaulle, connu sous l'enseigne « GARAGE DE L'ETAPE ».
Moyennant le prix de 80.600 € s'appliquant aux éléments incorporels, sans le droit au bail, pour 65.000 € et aux éléments corporels pour 15.600 €.
Entrée en jouissance : 1^{er} juillet 2024.
Les oppositions seront reçues chez Maître JACQUESON ou domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

THÉMIS Notaires de France
Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

BDC/LE
BOUTEILLER

Suivant acte reçu le 3 juillet 2024 par Maître Hubert CHARLOT, notaire à DIJON (21000), enregistré au service de l'enregistrement de DIJON I le 10 juillet 2024, référence 2024N1721, il a été cédé :

Par la société dénommée BDC, SARL dont le siège est à BEAUNE (21200), 10 rue Vergnette de Lamotte et 2 place Ziem, identifiée au SIREN sous le numéro 852 035 443 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000), en liquidation judiciaire simplifiée suivant jugement du TC de DIJON du 13 février 2024, représentée par Maître Jean-Joachim BISSIEUX, mandataire-judiciaire domicilié à DIJON (21000), 2B avenue de Marbotte.

Au profit de la société dénommée LE BOUTEILLER, SARL dont le siège est à BEAUNE (21200), 2 place Ziem et 10 rue Vergnette de Lamotte, identifiée au SIREN sous le numéro 929 819 720 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

OBJET DE LA CESSION : un fonds de commerce de de bar à vins, vente à emporter, épicerie fine, petite restauration (exclusivement vente de charcuterie, fromage, pain), vente à emporter par l'intermédiaire du réseau internet sis à BEAUNE (21200), 2 place Ziem et 10 rue Vergnette de Lamotte, connu sous le nom commercial LE BISTROT DU COIN et LA CAVE DU BISTROT DU COIN.

PRIX DE CESSION : 80.000,00 €, dont 77.000,00 € d'éléments incorporels et 3.000,00 € de matériel et mobilier.
PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE : Propriété à compter du 3 juillet 2024, jouissance à compter rétroactivement du 18 avril 2024.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du mandataire-judiciaire susnommé, où domicile est élu.

Pour avis et mention : Hubert CHARLOT.
L2403431

ENTREPRISE
BONNEAU
PHILIPPE / SARL
BAUDOTRAV'EAU

Avis de cession

Suivant acte reçu par Maître Mathieu THAVAUD, notaire à SEMUR EN AUXOIS (21140), 26 rue Jean-Jacques Collenot, le 5 juillet 2024, enregistré au SPFE de DIJON le 9 juillet 2024 dossier 202400031066 référence 21404P01 2024N1700,

Monsieur Philippe Joseph Eugène BONNEAU, Artisan Chauffagiste, époux de Madame Chrystel Eliane Marie PUCCIANTI demeurant à MILLERY (Côte-d'Or), 9 rue Jean Réôme - Chevigny.

Né à SEMUR EN AUXOIS (Côte-d'Or) le 22 avril 1963.

La Société dénommée BAUDOTRAV'EAU, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000,00 € ayant son siège social à VENAREY LES LAUMES (Côte-d'Or) 26 rue du Chemin Vert identifiée sous le numéro SIREN 841574221 R.C.S. DIJON.

Un fonds artisanal d'installation de chauffage individuel, installation d'eau et de gaz, adoucisseur, installation chauffage à bois, à granulés, entretien de chaudières domestiques, dépannage plomberie sanitaire, installation pompes à chaleur, géothermie, ramonage poêles et cheminées, fumisterie, plombage, connu sous le nom de ENTREPRISE BONNEAU PHILIPPE situé et exploité à MILLERY (21140), Hameau de Chevigny.

Prix : soixante deux mille € (62.000,00 €) S'appliquant savoir : - aux éléments incorporels pour quarante mille neuf cent quarante € (40.940,00 €) ; - aux éléments corporels pour vingt et un mille soixante € (21.060,00 €).

Prise de possession à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Mathieu THAVAUD, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique : Me Mathieu THAVAUD.

L2403432

CONSTITUTION
DE SOCIETE

HOLDING TEAM
CARRIERE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros,
12 rue de Skopje 21000 Dijon

Avis de constitution

Selon acte SSP du 02/07/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HOLDING TEAM CARRIERE
Siège social : 12 rue de Skopje 21000 DIJON
Objet :

- La prise de participation dans toute société civile, commerciale, industrielle ou financière, française ou étrangère ;

- La propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale, et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pour son compte, ou pour

le compte de toute société dont elle assurerait le contrôle direct ou indirect au sens des dispositions de l'article L.233-3 du Code de Commerce ;

- La délivrance de prestations de conseils et d'assistance notamment financière, administrative ou juridique, à toute société dont elle assurerait le contrôle direct ou indirect au sens des dispositions de l'article L.233-3 du Code de Commerce ;

- La prise de participation dans toute société ayant une activité identique, similaire ou connexe ;

- La réalisation de toutes prestations administratives, financières, commerciales, comptables, informatiques, de gestion et de direction, tant pour elle-même que pour toute société au sein de laquelle elle détiendra, directement ou indirectement, une participation ;

Durée : 99 ans
Capital : 10.000 € (apports en numéraire)

Président : Madame Marlène COLINO demeurant 8 rue de Presles Chagny (71150)

Directeur général : Monsieur Romain PONELLE demeurant 2 rue du Golf Lervernois (21200) et Monsieur David LINARES demeurant 32 rue des Lavières Messigny-et-Vantoux (21380)

Admission aux assemblées : Chaque associé peut participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire associé.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Cession d'actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'autorisation préalable du titulaire de l'ADP A.

Immatriculation : RCS Dijon L2403274

SNC ETA JD

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/07/2024, il a été institué une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SNC ETA JD.

SIÈGE SOCIAL : 22 rue Charles de Gaulle - 21600 OUGES.

OBJET SOCIAL : - La réalisation de prestations de travaux agricoles de tous types ;

- L'achat et la vente de matières organiques et autres fournitures nécessaires aux exploitations agricoles ;

- Prestation d'épandage et autres services ;

- L'achat et la vente de matériels et accessoires entrant dans l'objet ci-dessus et autres matériels servant aux exploitations agricoles et autres.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 50.000 €, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Loïc DUMONT demeurant 22 rue Charles de Gaulle - 21600 OUGES et Monsieur Jean-Michel JACOTOT demeurant 11 rue du Pautet - 21600 OUGES.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
L2403283

Notaires
SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

Charlie's Angels
Immobilier

Suivant acte reçu par Me François PENY, notaire à DIJON, le 3 juillet 2024, a été constituée la société civile dénommée «Charlie's Angels Immobilier», siège social : MIREBEAU SUR BEZE (21310), 2 rue des Murgers.

Capital social : 1.000,00 €.

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société : - Monsieur Quentin PENOTET et Madame Clara TRAVERSE, demeurant ensemble à MAGNY SAINT MEDARD (21310), 15 route de DIJON ;

- Mademoiselle Philippine REMY-ZEPHIR, demeurant à DIJON (21000), 19 rue des Buttes ;

- Mademoiselle Elisa MARQUES, demeurant à BREITIGNY (21490), 3 impasse du creux chevaux.

Pour avis : Maître François PENY, NOTAIRE.

L2403298

PCDN IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 Euros
Sise 9 rue du Puits Bulot
21190 CORPEAU

R.C.S. DIJON en cours d'immatriculation

Constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 5 juillet 2024 à CORPEAU il a été institué une société à responsabilité limitée dénommée «PCDN IMMOBILIER» pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, au Capital de 1.000 € divisé en 100 parts sociales de numéraire intégralement libérées de 10 € de valeur nominale chacune, dont le siège est à (21190) CORPEAU - 9 rue du Puits Bulot et qui a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition, et exceptionnellement la vente à titre civil, de tous locaux à usage d'habitation, de commerce, d'hôtellerie ou de para-hôtellerie, ainsi que l'acquisition des terrains y afférents, l'acquisition des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux, l'administration, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux sous toutes leurs formes et en particulier la location meublée, la location de locaux commerciaux, l'activité hôtelière ou para hôtelière incluant la fourniture de prestations telle que le petit déjeuner, le nettoyage régulier des locaux, la mise à disposition de linge de maison et l'accueil de la clientèle, la recherche de tous moyens financiers l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie d'hypothèque, dont la Gérante est M^{me} Céline PELNARD, demeurant à (21190) CORPEAU, 9 rue du Puits Bulot pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour insertion unique : La Gérante.
L2403342

FIDAL
AVOCATS
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

BEHRINGER SCI

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SOCIETE CIVILE sans statut légal particulier immatriculée au R.C.S. de DIJON dénommée BEHRINGER SCI, au capital de 999 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers.

L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de toutes constructions existantes. L'acquisition et la gestion de tous titres de sociétés immobilières. Son siège social est fixé à DIJON (21000), 13 rue de la Brot.

Le gérant est Monsieur André LAURENT demeurant à JOUARS-PONTCHARTRAIN (78760), 1 Impasse André Gide.

Les parts sociales ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément de tous les associés.

L2403306

LEGA SPHERE
AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

MC BESANCON

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 28 juin 2024.

DÉNOMINATION : MC BESANCON.

FORME : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

OBJET : Vente sur place et à emporter de boissons chaudes ou froides à base de café, thé, chocolat, jus de fruits et soda, fabrication et vente sur place et à emporter de tous produits sucrés (gâteaux, viennoiseries, pâtisseries, ...) et salés (sandwichs, salades, ...), vente de produits dérivés de la franchise MISS COOKIES COFFEE ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 2 rue de Savelles - 21310 ARCEAU.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

CO-GÉRANT : Monsieur Pierre GRANDGERARD, demeurant 34 rue Clément-Janin - 21120 TIL CHATEL.

CO-GÉRANT : Monsieur Fabien GRANDGERARD, demeurant 4 Allée des 2 chemins - 21120 SPOY.

Pour avis.
L2403313

Etude de Maître Loïc PROJEAN

Notaire à GRAY (Haute-Saône)
13 Avenue du Maréchal Lyautey

TTMT

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Loïc PROJEAN, Notaire à GRAY (70100), 13 Avenue du Maréchal Lyautey, le 27 juin 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DÉNOMINATION : TTMT.
SIÈGE SOCIAL : DIJON (21000), 4 avenue Aristide Briand.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL SOCIAL : mille euros (1.000,00 €). Les apports sont en numéraires exclusivement.

CESSION DE PARTS : les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des descendants d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

GÉRANT : Madame Viviane GAMBEY demeurant 12 A rue Isabelle de Portugal à DIJON (21000).

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON (21000).

Pour avis : Le Notaire.
L2403341

LEGi Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

R2L

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 04/07/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : R2L

Objet social : Toutes prestations de conseils et assistance aux entreprises ; L'animation de filiales et l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembrement, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI).

Siège social : 21 rue de Courtivron, 21120 TARSUL

Capital : 300 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : M. LLORCA Rémy 21 rue de Courtivron 21120 TARSUL et M. LLORCA Roméo 21 rue de Courtivron 21120 TARSUL
L2403411

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

Wildest Dreams
Société Civile au capital de 1.000 Euros
Siège social :
13 Rue de Mulhouse 21000 DIJON

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON (21) du 4 juillet 2024, il a été constitué, sous la dénomination **Wildest Dreams**, une Société Civile régie par toutes les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

SIÈGE SOCIAL : 13 Rue de Mulhouse - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet : L'acquisition et la gestion de tous immeubles, biens ou droits mobiliers ou immobiliers.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

GÉRANTS :
- Monsieur Frédéric BASSET demeurant 13 Rue de Mulhouse - 21000 DIJON.

- Madame Marine BASSET demeurant 1 Rue du 4 Septembre - 21000 DIJON.

ASSOCIÉS :
- Madame Marine BASSET demeurant 1 Rue du 4 Septembre - 21000 DIJON

- La SCI FB IMMO - SCI au capital de 1.000 € - Siège social : 2 B Avenue de l'Europe - 21600 LONGVIC - RCS DIJON 535 136 287, représentée par Monsieur Frédéric BASSET

- La Société FB PARTS - SARL au capital de 500.000 € - Siège social : 13 Rue de Mulhouse - 21000 DIJON - RCS DIJON 809 239 742, représentée par Monsieur Frédéric BASSET

Clause d'agrément des cessionnaires de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement des associés statuant aux conditions de majorité ordinaire.

Immatriculation: au R.C.S DIJON.
Pour avis.

L2403343

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

PAQTB

Par acte sous seing privé en date du 02/07/2024 il a été constitué la société **PAQTB**, Société civile immobilière, au capital de 340.000 €, siège social 26 avenue de Baccarat - 21150 VENAREY LES LAUMES, Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, durée : 99 ans, Gérance : M. Pascal BOUCANSAUD et Madame Anita VOILLEQUIN épouse BOUCANSAUD demeurant ensemble 26 Avenue de Baccarat - 21150 VENAREY LES LAUMES, Monsieur Thibaut BOUCANSAUD demeurant 3 Place sur Craie - 21140 MASSINGY LES SEMUR et Monsieur Quentin BOUCANSAUD demeurant 27 Rue du Meix - 21110 LONGECOURT EN PLAINE. Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

L2403383

LEGI CONSEILS SOCIÉTÉ D'AVOCATS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

AMJ
SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 28 rue de l'oeuvre 21140 SEMUR EN AUXOIS

Avis de constitution

Acte SSP 21.06.2024
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AMJ
Siège : 28 rue de l'oeuvre, 21140 SEMUR EN AUXOIS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 145 200 €

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; Toutes prestations de services à l'attention de toutes sociétés, entreprises ou groupement dans lesquels la société détient des participations, en d'autres termes, l'animation de la ou de ses filiales ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Annabelle MAZOYER demeurant 4 rue de la Marseillaise 21000 DIJON.

Immatriculation au RCS de DIJON.
La Présidente

L2403404

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

APOTHICAMA

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL), immatriculée au RCS de DIJON, au capital de 50 000 euros, dénommée APOTHICAMA, dont le siège social est fixé 22 place de la République, 21000 DIJON ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux ; la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées.

La gérante est Madame Marion PERRIN demeurant 14 rue des Coquelots, 21410 FLEUREY SUR OUCHE.

Les transmissions d'actions s'effectuent librement.

L2403407

ACTIS AUDIT CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE

M E T N
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 112 avenue Roland Carraz
21300 CHENOVE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 09 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : M E T N.
SIÈGE SOCIAL : 112 avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE.

OBJET SOCIAL : La restauration, sur place, à emporter, et livraison à domicile. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GÉRANCE : Monsieur Van Thong LO, demeurant 1 Allée d'Ajaccio - 21000 DIJON, Monsieur Van Khanh LO demeurant 4 rue de Saverne - 21000 DIJON et Monsieur Si Lan LUU, demeurant 1 Allée d'Ajaccio - 21000 DIJON.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis : La Gérance.

L2403409

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

B.V.S. IDF

Aux termes d'un acte SSP du 09/07/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au RCS de DIJON pour une durée de 99 années, au capital de 100 euros, dénommée B.V.S. ILE-DE-FRANCE en abrégé B.V.S. IDF, ayant pour objet social la fabrication, l'installation et la maintenance de systèmes courants faibles ; les antennes collectives et individuelles, la télé distribution, la surveillance-vidéo, la sécurité, les courants faibles, dans les secteurs industriel, commercial, tertiaire et logements, et plus généralement toutes techniques permettant de véhiculer l'information par câbles et par faisceaux.

Son siège social est fixé 4 Allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

Le Président est la société AKACIA, SAS au capital de 1 157 310 euros dont le siège est 4 Allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, immatriculée n° 918 729 211 RCS DIJON, représentée par M. Yoann FAIVRE.

Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.

Les transmissions d'actions s'effectuent librement.

L2403416

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

LOC

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 10/07/2024 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOC
Siège social : 12 Rue de Gray - 21000 DIJON
Durée : 99 ans

Objet : la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et titres quelconques qu'elle pourrait acquérir, la prise de participation dans toutes sociétés, la fourniture de prestations comptables, administratives, financières, informatiques, de ressources humaines et de formation

Capital social : 2.000 €
Apports en numéraire : 2.000 €
Présidente : Madame Krystina PIRON épouse CANTIN demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 1ter chemin des pierrodins

Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : cession d'actions libre entre actionnaires et soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis

L2403443

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

B.V.S. AURA

Aux termes d'un acte SSP du 09/07/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au RCS de DIJON pour une durée de 99 années, au capital de 100 euros, dénommée B.V.S. AUVERGNE-RHONE-ALPES en abrégé B.V.S. AURA, ayant pour objet social la fabrication, l'installation et la maintenance de systèmes courants faibles ; les antennes collectives et individuelles, la télé distribution, la surveillance-vidéo, la sécurité, les courants faibles, dans les secteurs industriel, commercial, tertiaire et logements, et plus généralement toutes techniques permettant de véhiculer l'information par câbles et par faisceaux.

Son siège social est fixé 4 Allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

Le Président est la société AKACIA, SAS au capital de 1 157 310 euros dont le siège est 4 Allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, immatriculée n° 918 729 211 RCS DIJON, représentée par M. Yoann FAIVRE.

Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.

Les transmissions d'actions s'effectuent librement.

L2403418

BEZY Chloé Coiffure

Par acte SSP du 09/07/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : BEZY Chloé Coiffure.
OBJET SOCIAL : La coiffure.
SIÈGE SOCIAL : 26 avenue de Dijon - 21150 VENAREY LES LAUMES.

CAPITAL : 8.232 €.
DURÉE : 99 ans.
GÉRANCE : M^{me} BEZY Chloé, demeurant 26 avenue de Dijon - 21150 VENAREY LES LAUMES.

Immatriculation au R.C.S. de Dijon.
L2403430

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

B.V.S. INFRA

Aux termes d'un acte SSP du 09/07/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au RCS de DIJON pour une durée de 99 années, au capital de 100 euros, dénommée B.V.S. INFRA, ayant pour objet social la réalisations d'études techniques et de diagnostics, d'inspections et de contrôle sur toutes infrastructures incluant mais non limitées aux pylônes, ponts, conduites forcées et autres structures similaires ; travaux et maintenance sur toutes sortes d'infrastructures ; génie civil et industriel incluant les opérations de levage, de soudure, de montage ; peintures et traitements spécifiques.

Son siège social est fixé 4 Allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

Le Président est la société AKACIA, SAS au capital de 1 157 310 euros dont le siège est 4 Allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, immatriculée n° 918 729 211 RCS DIJON, représentée par M. Yoann FAIVRE.

Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.

Les transmissions d'actions s'effectuent librement.

L2403417

QUAI 128

Avis est donné de la constitution au R.C.S. de DIJON de la société QUAI 128, SARL au capital de 5.000 Euros. Durée : 99 ans. Siège social : 66 rue Jean-Jacques Rousseau - 21000 DIJON, Objet social : Commerce de tous types de vêtements, équipements, articles et accessoires de sport. Les gérants sont Madame Sandrine SALOMON, demeurant 19 rue Pierre Brioux - 21120 IS SUR TILLE et Monsieur Jocelyn LANQUETIN, demeurant 2 rue Pointe Caillot - 21910 SAULON LA RUE.

Pour avis : La Gérance.
L2403380

LEON & LEONTINE

Avis de constitution

Suivant acte SSP du 10 juillet 2024, il a été constitué une SARL à associé unique ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : LEON & LEONTINE.
FORME : Société à responsabilité limitée à associé unique.

SIÈGE SOCIAL : TIL-CHATEL (21120), 4 rue de l'Hôpital.

CAPITAL : 1.000 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

OBJET : l'activité de service à la personne selon le mode mandataire ou toute autre modalité juridique, la réalisation de prestations de service et notamment d'assistance technique, commerciale ou financière.

DURÉE : 99 ans.
GÉRANT : Madame Nathalie DECHANNES - 4 rue de l'Hôpital à 21120 TIL CHATEL.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.
La gérance.

L2403438

MODIFICATION

DE STATUTS

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

MARINA BY DB

SARL en cours de liquidation
Au capital de 5.000 Euros
Siège social :

8-10 Rue Charrie - 21000 DIJON
Siège liquidation : 17 rue de la Ruellotte
21120 CHAIGNAY
R.C.S. Dijon 809 772 692

Par décision du 18/04/2024,

l'associée unique a nommé en qualité de liquidateur, en remplacement de Madame Denise BASSI, démissionnaire au 18/04/2024 :

Madame Shirley ROZELOT, demeurant 20 route de Saint Gengoux - 71210 SAINT LAURENT - D'ANDENAY. Le siège de la liquidation reste fixé 17 rue de la RUELLOTTE - 21120 CHAIGNAY. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le liquidateur.

L2403073

ECA Nexia

BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Société civile immobilière
au capital de 6 936,43 €
Siège social : 6A rue Meyerbeer
21000 DIJON
444 042 246 RCS DIJON

Nomination d'un co-gérant

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024, Monsieur Yann LOUVRIER, demeurant 41A Avenida de Papa Negro 28043 MADRID (Espagne), a été nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

L2403210

ECA Nexia

PEBYLOU ARPEGE

Société civile immobilière
au capital de 15 000 euros
Siège social : 6A rue Meyerbeer
21000 DIJON
443 956 933 RCS DIJON

Nomination d'un co-gérant

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024, Monsieur Yann LOUVRIER, demeurant 41A Avenida de Papa Negro 28043 MADRID (Espagne), a été nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

L2403211

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

**PEBYLOU I**

Société civile immobilière au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 6A rue Meyerbeer 21000 DIJON
380 809 327 RCS DIJON

Nomination d'un co-gérant

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024, Monsieur Yann LOUVRIER, demeurant 41A Avenida de Papa Negro 28043 MADRID (Espagne), a été nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance
L2403212

**PEBYLOU II CIREY**

Société civile immobilière au capital de 15 000 euros
Siège social : 6A rue Meyerbeer 21000 DIJON
477 526 222 RCS DIJON

Nomination d'un co-gérant

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024, Monsieur Yann LOUVRIER, demeurant 41A Avenida de Papa Negro 28043 MADRID (Espagne), a été nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance
L2403214

**PEBYLOU III**

Société civile immobilière au capital de 15 000 Euros
Siège social : 6A rue Meyerbeer 21000 DIJON
492 401 401 RCS DIJON

Nomination d'un co-gérant

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024, Monsieur Yann LOUVRIER, demeurant 41A Avenida de Papa Negro 28043 MADRID (Espagne), a été nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance
L2403215

BERTRAND CAMELIN PRIMEURS

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 bis Rue Bannelier 21000 DIJON
494898455 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 02 juillet 2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 7 bis Rue Bannelier, 21000 DIJON au ZI Saint Apollinaire, 29 rue de Cracovie, 21000 DIJON à compter du 2 juillet 2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis La Gérance
L2403228



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

2R RIGAUD LE CAMPAGNARD

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 Euros
Siège social : 7 rue des Echoppes QUETIGNY (21800)
RCS DIJON 920 210 580

Modification des dirigeants

L'assemblée générale des associés, réunie le 01.07.2024, a pris acte de la démission de M. David ROGNON de ses fonctions de président à compter du même jour ; a décidé de nommer la société SDIN MARSANNAY, société par actions simplifiée au capital de 7 213 €, ayant son siège social à PERRIGNY -LES-DIJON (21160), 2 rue Bolotte, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 438 804 593, présidente de la Société à compter du 01.07.2024 ; a décidé de nommer M. David ROGNON, dnt 11 rue des Coquelicots à IZEURE (21210), en qualité de directeur général, à compter du 01.07.2024 pour une durée indéterminée ; a en conséquence modifié les articles « 16 Président » et « 17 Directeur Général » des statuts. Dépôts légaux effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au RCS.
Pour avis : La Présidence.
L2403419



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

AMEUBLEMENT ROGNON

Société par actions simplifiée au capital de 38 480 €
Siège social : Route de Beaune - PERRIGNY LES DIJON (21160)
RCS DIJON 314 991 118

Changement président

L'assemblée générale des associés, réunie le 01.07.2024, a pris acte de la démission de M. Serge ROGNON de ses fonctions de président à compter du même jour ; a décidé de nommer la société SDIN MARSANNAY, société par actions simplifiée au capital de 7 213 €, ayant son siège social à PERRIGNY-LES-DIJON (21160), 2 rue Bolotte, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 438 804 593, présidente de la Société à compter du 01.07.2024 ; Dépôts légaux effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au RCS.
Pour avis. La Présidence.
L2403420

KWIKWINK

SAS au capital de 87 000 €
Siège social : 13, rue Marguerite Yourcenar - Bâtiment A - 21000 DIJON
839 618 790 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'AGO du 28/06/2024, les associés, prenant acte de l'expiration du mandat de Président de M. Dominique TESTA à compter du même jour, ont nommé en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée à compter du 28/06/2024, la société 3ADinvest, SAS au capital de 20 000 €, siège social : 2 ter, rue Georges Bizet - 42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, 830 519 369 RCS SAINT-ETIENNE.

Pour avis.
L2403353

**CHOUETTE NOTRE DAME**

Société civile immobilière au capital de 15 000 euros
Siège social : 6A rue Meyerbeer 21000 DIJON
429 069 388 RCS DIJON

Nomination d'un co-gérant

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024, Monsieur Yann LOUVRIER, demeurant 41A Avenida de Papa Negro 28043 MADRID (Espagne), a été nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance
L2403216

GABRIEL PEINTURE**Avis de reconstitution des capitaux propres**

Dénomination sociale : GABRIEL PEINTURE.
Au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 5 Chemin du Lavoir à TALANT (21240).
Numéro R.C.S. : 841 952 757
Aux termes d'une délibération en date à TALANT du 07/06/2024, les associés constatent que le montant des capitaux propres est reconstitué à hauteur de la moitié au moins du capital social, et qu'il conviendra donc de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés, relative à la régularisation de la situation de la société.
Pour avis.
L2403293



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ROCARD AUDIT

Société par actions simplifiées (SAS) au capital de 10.000 Euros
Siège social : 3 rue du Rompot 21121 FONTAINE LES DIJON
414916346 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 24 juin 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 10.000 € à 11.900 €. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2403299

SPEED SOLUTIONS

SARL au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 48 Bis rue d'Auxonne - 21000 DIJON
R.C.S. : 814 198 842

Avis de transfert de siège social

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 04/07/2024, l'associé unique de la société SPEED SOLUTIONS a décidé de transférer le siège social au 48 rue d'Auxonne - 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis.
L2403354



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

SCI DE LA COMBE AUX BLANCS

Société civile immobilière au capital de 37 000 €
11 rue Denis Lamblin - 21220 FIXIN
RCS DIJON 488 549 619

Transfert de siège

Par assemblée du 01.07.2024, les associés ont décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, du 11 rue Denis Lamblin à FIXIN (21220), à La Garenne à BEAUMONT SUR VINGEANNE (21310), et de modifier en conséquence l'article 4 «siège social» des statuts. Dépôts légaux effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au RCS.
Pour avis : La Gérance.
L2403402

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PENNEQUIN

SARL au capital de 500 000 €
Siège social : 601 rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS de DIJON n°17 051 186

Avis de modification

En date du 04/07/2024, l'associé unique a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : L'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers directement ou par une société tiers.
La décision sera effective à compter du 04/07/2024, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Le reste est sans changement.
Modification au RCS de DIJON.
L2403412

EARL LES LONGUES-ROYES

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Siège social : 88 rue de Sillery - 51500 TAISSY
RCS Reims 793 458 936

Aux termes d'une délibération en date du 2 Mai 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés autorise le transfert de siège social du : - 88 rue de Sillery - 51500 TAISSY. - Au 8 bis les Tilles - 21590 SANTENAY.
Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : le gérant.
L2403301

PROCLAME 21

SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 8 rue Parmentier 21000 DIJON
RCS de DIJON n°500 337 704

Transfert de siège

L'AGE du 28/06/2024 a décidé le transfert du siège social au 1-5 Avenue Dallas, 21000 DIJON à compter du 28/06/2024.
Mention : RCS de DIJON un co-gérant
L2403308

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SYLVAIN QUIDANT

Société civile au capital de 3 000 Euros
Siège social : 16 rue Marcel Sembat 21000 DIJON
829 468 503 RCS Dijon

ASSP 10/07/2024 : transformation de la société entraînant les modifications suivantes : Ancienne forme : SARL - Nouvelle forme : SC - Ancien / Nouveau gérant : Sylvain QUIDANT, demeurant 4 avenue Victor Hugo 21000 DIJON. Ancien objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPC) ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet social ou connexe ; L'acquisition, l'administration, la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. RCS DIJON.
Pour avis.
L2403450



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

DOMAINE MARIE-LAURE ET FRANCINE SERRIGNY

Société civile d'exploitation agricole au capital de 171.300 Euros
Siège social : 14 rue de Citeaux 21420 SAVIGNY LES BEAUNE
811 485 549 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 20 juin 2024, l'associée unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 171.300 € à 561.300 €. Mention sera portée au RCS de DIJON.
L2403440

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DOMAINE DROUHIN-LAROZE

SARL au capital de 31 933 800 euros
Siège social : 20 Rue du Gaizot, 21220 GEVREY CHAMBERTIN
398 910 034 RCS DIJON

DUA 06.07.2024 : augmentation du capital social de 28 933 800 € par voie d'apport en nature.
Ancien capital : 3 000 000 €
Nouveau capital : 31 933 800 €
La Gérance
L2403396

A.J.B

Société par actions simplifiée
Au capital de 580.356 euros
41 rue d'Epemay - 21220 Morey-Saint-Denis
RCS Dijon n° 983 512 682

Avis de modification

Suivant décisions unanimes du 28/06/2024, l'associé unique/les associés ont augmenté le capital de 480.356€, pour le porter à 580.356€, par création de 480.356 actions nouvelles, au moyen d'un apport en numéraire.
Ancienne mention
Capital social : 100.000 €
Nouvelle mention
Capital social : 580.356 €
Mention au RCS de Dijon
L2403435

BDR IT

Sociétés par actions simplifiée au capital social de 100 000.00 Euros
Siège social : 1 Rond-Point de la Nation
21000 DIJON
822 793 345 R.C.S. Dijon

Avis de modification

L'associée unique a, aux termes d'une décision du 26 juin 2024, décidé - de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du code de commerce et de poursuivre l'activité malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital ; - de transférer le siège social au 18 avenue Françoise GIROUD - 21000 DIJON, à compter du 3 juin 2024 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
L2403437

**ESTINVEST**

SASU au capital de 2 040 000 €
Siège social : 3 Rue Maillot 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
RCS de DIJON n°489 775 080

Avis de modification

En date du 24/06/2024, l'associé unique a décidé à compter du 24/06/2024 de nommer en qualité de président M. ESTIVALET Louis, demeurant 21 Rue Amiral Courbet 21000 DIJON en remplacement de M. ESTIVALET Claude, pour cause de décès.
Modification au RCS de DIJON.
L2403441

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

Kiné PBMH
Société Civile Immobilière
Au capital de 4 000 Euros
Siège social : 12 Rue de Montmuzard
21000 DIJON
R.C.S Dijon 928 376 805

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 06/07/2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 12 Rue de Montmuzard 21000 DIJON au 1 Impasse Calendini - bâtiment B - 21600 LONGVIC à compter du 06/07/2024. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON 928 376 805.
Pour avis : La gérance.
L2403318



MINET-LEMOINE
DÉNOMINATION SOCIALE

Dénomination : MINET-LEMOINE.
Forme : SC au capital de 1000 euros.
Siège social : 1 Rue Cornebeaunon,
21350 VITTEAUX.
511239535 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 28 juin 2024, les associés ont décidé à compter du même jour de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination MINET.
L'art. 3 des statuts a été mis à jour en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Dijon
L2403309

le Journal du Palais
REVUE JURIDIQUE

POUR PLUS DE RAPIDITE, Envoyez-nous vos annonces par mail



annoncelegale.jdp
@legalnet.org



FUSION



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ROCARD AUDIT
SAS au capital social de 10.000 Euros
3 rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. Dijon 414 916 346
La «Bénéficiaire»

EQUINOXE
SAS au capital de 440.560 Euros
3 rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. Dijon 382 711 48
L'«Apporteuse»

Avis d'apport partiel d'actifs

1. Par convention sous seing privé du 29/04/2024, la SAS EQUINOXE et la SAS ROCARD AUDIT ont établi un projet d'apport partiel d'actif, aux termes duquel EQUINOXE a fait apport à ROCARD AUDIT de sa branche d'activité de commissaire aux comptes exploitée sous l'enseigne EQUINOXE, comprenant un actif de 71.655 € et un passif de 467 €, soit un apport net de 71.188 €.
2. Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
3. Ledit projet a fait l'objet d'une publication au BODACC le 07/05/2024.
4. L'apport partiel d'actif a été approuvé par les associés de EQUINOXE et de ROCARD AUDIT en date du 24/06/2024 et prend effet juridiquement à compter du 01/10/2023.
5. Absence d'oppositions à cet apport partiel d'actif. Effet fiscal et comptable rétroactif au 01/10/2023.
En rémunération et représentation de l'actif net apporté par EQUINOXE, il lui est attribué 95 actions nouvelles de 20,00 € chacune de valeur nominale, entièrement libérées, créées par la ROCARD AUDIT, par voie d'augmentation de capital. Rémunération déterminée sur la base de la valeur nette comptable réelle arrêtée selon les méthodes définies dans la convention d'apport partiel d'actif des éléments apportés. La prime d'apport de 69.288 € sera inscrite au passif du bilan de la société bénéficiaire.
L2403300

POURSUITE D'ACTIVITE

EDOUARD DELAUNAY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 338 000 euros
Siège social : 10 Rue Lavoisier, 21700
NUITS ST GEORGES
843 616 277 RCS DIJON

AVIS DE PARUTION

Aux termes d'une décision en date du 24 juillet 2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS Le Président
L2403146

BGA CONSULT

Dénomination sociale : BGA CONSULT
Au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 20 rue Machureau à CHAILLY-SUR-ARMANCON (21 320)
Numéro RCS : 444 124 697
Aux termes d'une délibération en date à CHAILLY-SUR-ARMANCON du 07/06/2024, les associés décident qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, en application de l'article L. 223-42 du code de commerce et ainsi de poursuivre l'activité.
Pour avis
L2403317

CHARME COLLECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 447.130 Euros
Siège social : 12 rue de la Charme
21370 PRENOIS
804 751 295 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2024, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : Le Président.
L2403344

DISSOLUTION DE SOCIETE

LA MARCILLYETTE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Rue du Lavoir 21160
PERRIGNY LES DIJON
Siège de liquidation : 1 Rue du Lavoir
21160 PERRIGNY LES DIJON
882058951 RCS DIJON

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Laurence CLUCHIER, demeurant 1 rue du Lavoir 21160 PERRIGNY LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 rue du Lavoir 21160 PERRIGNY LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur
L2403250

SCCV CHATEAU DE SULLY
Société civile en liquidation
Au capital de 2.000 Euros
1 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
N° Siret : 524 990 660

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Marc THEVENOT, gérant de la société, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 rue de la Petite Fin - 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
L2403260

SCI COGNOT-FAUCONNIER
SCI au capital de 11.000 Euros
Siège social : 2 rue de l'Est
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 451 650 816

L'assemblée générale extraordinaire du 22/06/2024 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 01/07/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame COGNOT Valérie, demeurant 2 rue de l'Est - 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce DIJON.
Cognot Valérie
L2403346

CAP SERVICES
SARL au capital de 100 €
Siège social : 8 rue du colonel Victor
Marchand
21000 DIJON
RCS de DIJON n°887 614 808

Avis de dissolution

En date du 04/07/2024, l'associé unique a décidé la dissolution Volontaire de la société à compter du 04/07/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. PETIT Charles, demeurant 3 avenue des grandes bergeries 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2403427

SCI DE TASSIGNY
Avis de dissolution de société

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 14 juin 2024 de la société dénommée SCI DE TASSIGNY, Société civile immobilière au capital de 500 €, dont le siège est à CHATILLON SUR SEINE (21400) route de Marigny, identifiée au SIREN sous le numéro 428 565 659 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, et la nomination de Monsieur Bernard GOUSSARD en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans le délai d'un mois et sont à adresser au siège social où domicile a été élu à cet effet.
Le dépôt des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : Le gérant.
L2403355

SCP BOUCHARD & TRESSE
Société Civile Professionnelle
Capital : 87.000 Euros
Siège social :
62 rue Chabot Charny - 21000 DIJON
RCS Dijon 531 622 744

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2024, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter de ladite assemblée et de sa liquidation. Est nommé comme liquidateur Me Sophie BOUCHARD, demeurant 62 rue Chabot Charny - 21000 DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour la gestion, la réalisation de l'actif et l'apurement du passif.
Le siège de la liquidation est fixé : 62, rue Chabot Charny - 21000 DIJON, adresse pour la correspondance et la notification des actes et documents.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention sera faite au RCS.
Pour avis
L2403401

LERAT AVOCAT
PARTENAIRE EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITE
Béatrice LERAT - Avocat
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

CABINET MEDICAL DES CHAMPS PERDRIX
Société civile de moyens
au capital de 152.24 Euros
Siège social :
34 avenue des Champs Perdrix
21000 DIJON
343 243 341 R.C.S. Dijon

AGE du 28/06/2024 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2024 au soir et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateurs :
- Monsieur Philippe Jean Pierre SONDEY demeurant 21 rue de Larrey - 21000 DIJON ;
- Madame Gabrielle Céline Marie BERTRAND demeurant 16 rue Vauban - 21000 DIJON
avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Le siège de la liquidation est fixé 34 avenue des Champs Perdrix - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention sera faite au R.C.S. : DIJON.
Pour avis.
L2403426

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SCCV CHATEAU DE SULLY
Société civile en liquidation
Au capital de 2.000 Euros
1 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
N° Siret : 524 990 660

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023, il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- approuvés les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
L2403261

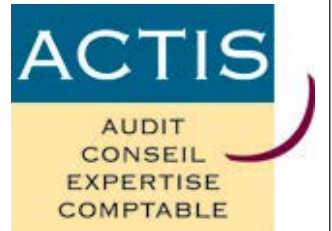


2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

DYNA PIECES
SARL société en liquidation
Capital social : 2.000 Euros
Siège social :
ZA DE LA REPE SEGUIN LIEU-DIT LE SUCHAT
21200 RUFFEY LES BEAUNE
483 464 574 RCS Dijon

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Marc GATHERON demeurant ZA DE LA REPE SEGUIN LIEU-DIT LE SUCHAT, 21200 Ruffey les Beaune et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS de DIJON.
Le liquidateur.
L2403305



TAXI TRUKY
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1 rue Paul Cabet
21700 NUITS ST GEORGES
Siège de liquidation : 1 rue Paul Cabet
21700 NUITS ST GEORGES
983403403 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2024 au 1 rue Paul Cabet - 21700 NUITS ST GEORGES, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jonathan TRUC, demeurant 1 rue Paul Cabet - 21700 NUITS ST GEORGES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le Liquidateur.
L2403415

SARL AR

Suivant décision en date du 31/12/2023, l'associé unique de la société SARL AR, SARL en liquidation au capital de 5.000 €, siège social et siège de liquidation : 12 rue du colonel Moll - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 922 385 281, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Arthur LUTCHMAYA, demeurant 12 rue du Colonel Moll - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le Liquidateur.
L2403424



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

MARINA BY DB
Société à responsabilité limitée en cours de liquidation
Au capital de 5.000 Euros
Siège social : 8-10 rue CHARRUE
21000 DIJON
Siège de liquidation :
17 rue de la RUELOTTE
21120 CHAIGNAY

Par décision en date du 25.06.2024, l'associée unique a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur M^{me} Shirley ROZELOT, demeurant 20 rue de Saint Gengoux - 71210 SAINT LAURENT - D'ANDENAY et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le liquidateur.
L2403113

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

TRIBUNAUX

EXTERIEURS

THEVENIN SA

Z.I. de la Saussaye - 45590 SAINT CYR EN VAL. RCS ORLEANS : 788 139 285. Etablissement secondaire à DIJON : 788 139 285 - 93 B 308. Activité : amélioration de l'habitat.

Jugement du tribunal de commerce d'ORLÉANS en date du 24/06/2024 arrêtant le plan de redressement. Durée du plan 9 ans, prenant effet le 24/06/2024 et expirant le 24/06/2033. Commissaire à l'exécution du plan SELARL AJAssociés en la personne de Maître Serge PREVILLE 3 rue Croix de Bois 45000 ORLÉANS et SELARL FHB en la personne de Maître BOURBOULOUX Hélène TOUR CB 21 - 16 Place de l'Iris 92040 PARIS LA DÉFENSE CÉDEX. L2403345

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

NEXTIRAONE FRANCE

10 rue de la Paix - 75002 PARIS. RCS PARIS : 424 691 046. Etablissement secondaire à DIJON : 424 691 046 - 2001 B 187. Activité : Toutes opérations portant sur tous biens ou ensembles de biens ou services concernant les industries électriques, électroniques ou connexes ainsi que toutes autres activités pouvant s'y rattacher ou concourir à leur développement. Radiation d'office : article R. 123-129-1° du code de commerce, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de commerce de Paris du : 26/06/2024. L2403347

FREDUCCI

23 rue Paule Raymond Zone d'activité de Gabardie - 31200 TOULOUSE. RCS TOULOUSE : 380 418 061. Etablissement secondaire à DIJON : 380 418 061 - 2010 B 1028. Activité : Vente de tous articles de prêt à porter féminin, de mode et tous accessoires de mode, maroquinerie, bijoux fantaisie.

Jugement du Tribunal de Commerce de TOULOUSE en date du 04/07/2024 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2403348

SOCIETE DE LIVRAISON ET DE STOCKAGE

44 Rue des Arpents Parc Logistique de la Zaç des Brateaux Bât F - 91100 VILLABÉ. RCS NANTERRE : 334 837 150. Etablissement secondaire à DIJON : 334 837 150 - 2010 B 950. Activité : Transport public routier de marchandises, location de véhicules industriels pour transport routier.

Par jugement en date du 13/06/2024, le tribunal de commerce de NANTERRE prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire. L2403349

TRIBUNAL DE

COMMERCE DE DIJON

Jugement du 02 juillet 2024

SARL Alphanx Records Music, 14 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 893 446 799. Arts du spectacle vivant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2403329

SARL IMMOBILIERE DU MOULIN, 62 Rue de Lorraine, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 401 023 916. Agences immobilières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2403332

SAS SOCIMET, 40 Bis Rue du 8 Mai 1945, 21250 Seurre, RCS Greffe de Dijon 318 949 286. Fabrication de composants électroniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2403336

Jugement du 04 juillet 2024

SARL SURALU, 1B Allée du 22 Janvier 1993, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 844 054 486. Fabrication de portes et fenêtres en métal. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2403333

SARL 2A RESTAURATION, Centre Commercial de la Toison d'Or Grand Mail, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 493 801 336. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2403334

SAS MAG FOOD, 61 Rue d'York, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 915 158 299. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2403335

LEFEVRE JEROME, 10 route de Ruffey, 21250 Villy-le-Moutier, RCS Greffe de Dijon 439 389 065. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2403340

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 02 juillet 2024

JUSSEY HERVE, 21 rue Truchot, 21250 Pagny-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 483 080 636. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Mai 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2403323

SARL PIECES AUTOS 21, 11 Rue de la Plucharde, 21110 Bretenière, RCS Greffe de Dijon 810 271 940. Commerce de détail d'équipements automobiles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Mai 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2403327

ANNONCES LÉGALES

DERNIER DÉLAI POUR VOS PUBLICATIONS : JEUDI 16 HEURES

annoncelegale.jdp@legalnet.org

SAS SUNDAY DRIVE, 15 Boulevard de Broches, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 908 268 543. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 06 Mai 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2403328

SAS EnR Assistance, 16 Boulevard Winston Churchill, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 909 482 887. Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2403330

SAS DK EVOLUTION, 99 Rue du Faubourg Saint-Nicolas, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 840 723 357. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Février 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2403331

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 02 juillet 2024

SAS AR2T, Rue du Moulin des Etangs, 21600 Fénay, RCS Greffe de Dijon 799 167 911. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2403324

SAS B.H.P.P., 10 B Rue Sangnier, Dijon Violettes / Porte 2, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 848 801 825. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2403325

SAS GOCORPS, 10 Rue de la République, 21340 Nolay, RCS Greffe de Dijon 891 853 913. Débits de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 19 Juin 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2403326

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 02 juillet 2024

SARL MATCH, 31 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 482 260 700. Activités des agents et courtiers d'assurances. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2403337

SARL EAU ROYAUME SARL, 41 Rue En Saint-Jacques, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 495 014 490. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2403338

GOMES Pedro, 78 rue Vannerie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 531 382 596. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2403339

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX FATAH

Changement de régime matrimonial Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot

Et dont l'office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002 office notarial n° 21002, le vingt sept juin deux mille vingt quatre Monsieur Abderrahmane FATAH et Madame Ariena KULECI, demeurant à DIJON (Côte-d'Or) 17 rue du Volnay. Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (Côte-d'Or) le 10 octobre 2022, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Ludovic BAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

L2403421

Pour avis.

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

ÉPOUX CAPRIGLIONE/SALVESTRONI

Changement de régime matrimonial Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Éloïse SALICHON-COLLOT Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot

Et dont l'office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002 office notarial n° 21002, le ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE Monsieur Lucien CAPRIGLIONE et Madame Claudette SALVESTRONI, demeurant ensemble à DIJON (21000 Côte-d'Or), 6 rue En Treppey mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MARSANNAY LA COTE (21160 Côte-d'Or) le 2 mars 1974, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Éloïse SALICHON-COLLOT, notaire à DIJON, 52 boulevard Carnot où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

L2403446

Pour avis.

AVIS DIVERS



ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

Madame Geneviève Louise Marie LAVIER

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 août 2015, Madame Geneviève Louise Marie LAVIER, retraitée, demeurant à RENEVE (21310), 33 route de Talmay, veuve de M. Gérard GAUVIN.

Décédée à CALVI (20260) (FRANCE) le 3 mai 2024.

A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Laura VAZQUEZ, Notaire à DIJON, le 05 juin 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de BASTIA le 25 juin 2024.

Les oppositions pourront être formées auprès de la SCP CASTELLANI CORIATPOLETTI, chargée du règlement de la succession, référence CRPCEN : 020044, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis : Me VAZQUEZ.

L2403319

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MEUGNIER Charlotte décédée le 05/03/2022. Réf. 0218128897. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403358

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BENTABET Belkacem décédé le 21/03/2020. Réf. 0218128915. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403360

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BERGELIN Emile décédé le 08/04/2020. Réf. 0218128884. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403361

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. THEVENIN Marcel décédé le 16/12/2023. Réf. 0218128905. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403362

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} TESIO Yvette décédée le 30/12/2019. Réf. 0218128966. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403363

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GAUDOT Marie-Claire décédée le 12/06/2022. Réf. 0218128879. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403364

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} RAJON Marie-Jose décédée le 11/11/2023. Réf. 0218128944. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403365

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PELLETIER Arlette décédée le 27/07/2022. Réf. 0218128954. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403366

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DROULIN Marcel décédé le 01/09/2022. Réf. 0218128940. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403367

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BENALLA Abdenour décédé le 10/10/2023. Réf. 0218128931. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403368

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. THOMAS Jean décédé le 05/07/2022. Réf. 0218128911. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403369

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LINOSSIER Romain décédé le 06/07/2023. Réf. 0218128891. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403370

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. ESSAHELI Haddi décédé le 20/08/2023. Réf. 0218128936. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403371

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} VADAM Madeleine décédée le 05/11/2022. Réf. 0218128953. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403372

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BOURGET Agnes décédée le 27/02/2022. Réf. 0218128967. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403373

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DJEDID Messaouda décédée le 13/03/2023. Réf. 0218128970. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403374

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GOBET Nelly décédée le 08/09/2022. Réf. 0218128968. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403375

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LHOE Robert décédé le 07/02/2023. Réf. 0218128969. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403376

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GUIGNOT Ludovic décédé le 06/08/2022. Réf. 0218128978. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403377

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. KRYSMANN Antonio décédé le 26/08/2020. Réf. 0218128977. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403378

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MOUILLET Marcelle décédée le 05/08/2022. Réf. 0218128902. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403379

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BERNARD Henri décédé le 26/03/2020. Réf. 0218128975. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403381

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. RODRIGUEZ CALDERON Castor décédé le 13/08/2023. Réf. 0218128976. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403382

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GUILLEMINOT Jean-Pierre décédé le 04/04/2024. Réf. 0218128925. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403384

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LAVOIGNAT Ginette décédée le 17/03/2020. Réf. 0218128955. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403385

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DESCHAMPS Germaine décédée le 15/12/2023. Réf. 0218128948. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403387

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CLAIR Lucien décédé le 01/10/2019. Réf. 0218128982. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403388

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LAUMAIN Bernard décédé le 21/02/2021. Réf. 0218128983. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403389

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BOBIN Marie décédée le 18/08/2023. Réf. 0218128980. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403390

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/03/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LEBLOND Marguerite décédée le 03/08/2022. Réf. 0218128979. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403391

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GINGHINA Doina décédée le 07/06/2023. Réf. 0218128984. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403392

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 12/06/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MEGAHED Ibrahim décédé le 09/09/2023. Réf. 0218128992. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2403393

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DANIEL Denise décédée le 09/01/2020 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218067239. L2403394

Yonne

MODIFICATION

DE STATUTS

EARL BON

E.A.R.L. au capital de 137.460 Euros
Siège social :
6 Hameau l'Etang Jussier
89240 CHEVANNES
RCS : Auxerre 380 289 983

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07/06/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du même jour, aux activités :

- de vinification,
- de négociant.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

L2403051

BEEKENKAMP

Société par actions simplifiée
au capital de 150000,00 euros.
Siège social : 27 rue de la Chatelaine
89500 ROUSSON
380 775 825 RCS Sens

NON RENOUELEMENT
CAC

Par décision en date du 28/06/2024, l'associé unique a constaté que la société était dispensée de désigner un commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

En conséquence, les mandats suivants n'ont pas été renouvelés :

- du commissaire aux comptes titulaire : le cabinet SADEC.

- du commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Marc PROST-BOUCLE.

Pour avis : Le président.

L2403297

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
 SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
 1, place du Palais de Justice
 89000 AUXERRE
 18, rue du Général Leclerc
 89100 SENS
 Tél : 03 86 52 60 00
 www.avocats-vignet.fr

SAGOP OUTILLAGES
 SARL au capital de 76.224,51 € transformée en SAS
 Siège social : ZI La Fontaine d'Azon
 89100 SAINT-CLEMENT
 349 352 351 R.C.S. SENS

En date du 28 juin 2024, l'associée unique a décidé :

- une augmentation du capital social de 23.775.49 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
- Ancienne mention : Capital social : 76.224,50 € ;
- Nouvelle mention : Capital social : 100.000 €.
- la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
- La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
- Le capital social reste fixé à la somme de 100.000 €.
- EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
- Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.
- AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
- Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par M. Xavier CELLARD du SORDET.
- Sous sa nouvelle forme de SAS, la société est dirigée par :
- PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La société CELLARD, SAS au capital de 40.000 €, ayant son siège social 9 rue Thénard - 89100 SENS, immatriculée sous le numéro 807 827 894 R.C.S. SENS, représentée par M. Xavier CELLARD du SORDET.

Pour avis : La gérance.

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
 SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
 1, place du Palais de Justice
 89000 AUXERRE
 18, rue du Général Leclerc
 89100 SENS
 Tél : 03 86 52 60 00
 www.avocats-vignet.fr

SOJAG
 Société par actions simplifiée au capital de 400 000 €
 Siège social :
 1 et 3 route du Saule Fendu
 89100 MAILLOT
 311 844 658 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 28 juin 2024, il a été décidé de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes de la société GMBB ESSONNE, domiciliée 6 Bd Dubreuil - 91400 ORSAY, pour une nouvelle période de 6 exercices et de ne pas procéder à la désignation d'un co-commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Pour avis : Le Président

acd
 AVOCATS

BOUTMY SENS
 SARL au capital de 40.000 €
 Siège social : 17 place de la Chipotte
 88000 EPINAL
 R.C.S. Epinal
 532 899 598

Modification de la forme juridique

Le 27/06/2024, l'associée unique a décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 40.000 €.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par Monsieur Philippe RIPPLINGER.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par : Monsieur Philippe RIPPLINGER demeurant 17 place de la Chipotte - 88000 EPINAL.

Le 27/06/2024, l'associée unique a également décidé de transférer le siège social à compter du même jour au 7 rue des Longues Raies - 89100 SENS. Modification des statuts en conséquence. Mention au R.C.S. de SENS.

La société, constituée pour 99 années à compter du 10/06/2011, a un capital de 40.000 € composé d'apports en numéraire et en nature ; a pour objet social la fabrication et la commercialisation d'articles en caoutchouc, l'entretien et la réparation de bandes transporteuses.

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
 Cabinet d'Avocats
 21 avenue Albert Camus
 21000 DIJON

GUERRERO-BENOIT
 Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgien-dentiste
 au capital de 2.000 €
 Siège social :
 29 Quai du Général Leclerc
 89300 JOIGNY
 927 484 964 R.C.S. SENS

Aux termes d'une décision en date du 04/07/2024, la gérance de la SELARL GUERRERO-BENOIT a décidé de transférer le siège social du 29 Quai du Général Leclerc - 89300 JOIGNY au 74 avenue Charles de Gaulle - 89300 JOIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
 SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
 1, place du Palais de Justice
 89000 AUXERRE
 18, rue du Général Leclerc
 89100 SENS
 Tél : 03 86 52 60 00
 www.avocats-vignet.fr

YONNELEC
 Société par actions simplifiée au capital de 2.100.000 €
 Siège social :
 Rue Bellocier Prolongée
 ZI des Sablons - 89100 SENS
 707 080 024 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 28 juin 2024, il a été décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société BDO IDF, domiciliée 7 rue du Parc de Clagny 78000 VERSAILLES, pour une nouvelle période de six exercices et de ne pas procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Pour avis : Le président.

LDS GROUPE

B&C INDUSTRIE
 Société par actions simplifiée au capital de 2.000 €
 Siège social :
 LA RUELLAUX CHATS
 ZI - 89100 GRON
 885 052 902 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mai 2024, il résulte que Monsieur Nicolas CHEVET demeurant 22 Lotissement de l'Erable - 89320 VAUDEURS a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Eric BERNE, démissionnaire.

Aux termes d'une décision du Président en date du 1^{er} juin 2024, il résulte que Monsieur Alexandre QUETEL demeurant 11 rue du Pierry - 89150 VILLENEUVE LA DONDAGRE a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis : Le président.

ABIROOZ

Transfert de siège social
 DÉNOMINATION : ABIROOZ.
 FORME : SCI.
 CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
 SIÈGE SOCIAL : 12 Quai de la Borde - 91130 RISORANGIS.
 901521773 R.C.S. d'EVRY.
 Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2024, les associés ont décidé, à compter du 24 juin 2024, de transférer le siège social à 19 rue du Croc à Bard - 89250 MONT ST SULPICE.
 OBJET : Acquisition de biens immobiliers, l'exploitation, la construction de biens immeubles, la gestion l'administration desdits biens.
 DURÉE : 99 ans.
 Radiation du R.C.S. d'EVRY et immatriculation au R.C.S. AUXERRE.
 L2403386

PUBLICITÉ
GUILBERT Fabrice
03.80.68.23.68
 regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

AU BONHEUR DES MOMES

Société à responsabilité limitée
 Au capital de 1.000 €
 Siège social : 51 Grande Rue
 89100 SENS
 829 659 119 R.C.S. SENS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 28 juin 2024, il a été décidé de transférer le siège social de SENS (89100), 51 Grande Rue à SENS (89100), 49 Grande Rue, à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis.

WELK HOME
 EURL au capital de 20.000 €
 Siège social : 22 rue d'Egleny
 89000 AUXERRE
 893341545 R.C.S. Auxerre

Objet social

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 8 juillet 2024, l'associé unique a décidé à compter du 8 juillet 2024 d'étendre l'objet social aux activités de : Transactions immobilières et gestion locative.

Mention sera portée au R.C.S. AUXERRE.
 L2403434

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

Duguit & Associés
 SOCIÉTÉ D'AVOCATS

STRADAL SAS/ B-Rail SAS

Avis de cession des fonds de commerce

Par actes sous seing privé du 28 juin 2023, enregistrés à Auxerre (SPFE Yonne),

- Fonds Funéraire : le 3 juillet 2024, Dossier 2024 00022300, référence 8904P01 2024 A 00901
- Fonds Ferroviaire : le 3 juillet 2024, Dossier 2024 00022299, référence 8904P01 2024 A 00888
- Cédant : STRADAL SAS (RCS Pontoise 301 984 563), située 47 avenue des Genottes - 95800 Cergy Saint Christophe
- Cessionnaire : B-Rail SAS, (RCS Sedan 982 869 844), située 156 rue Saint Louis - 08170 Haybes ;
- Fonds cédés :
- Fonds Ferroviaire : Fonds industriel et commercial de fabrication d'éléments en béton «Ferroviaires» exploité sur les sites de : «Migennes - Zone Industrielle, BP 13 Fouchy - 89400 Migennes ;
- «Bergerac - ZI de CAMPREAL, Rue Léon Hennebique - 24100 Bergerac
- Fonds Funéraire : Fonds industriel et commercial de fabrication d'éléments en béton «Funéraires» exploité sur les sites de : «MIGENNES - Zone Industrielle, BP 13 Fouchy - 89400 MIGENNES ;
- «Bergerac - ZI de CAMPREAL, Rue Léon Hennebique - 24100 Bergerac
- Prix :
- Fonds Ferroviaire :
 Prix de cession : 276.300 (deux cent soixante-seize mille trois cents) € s'appliquant :
 «Aux éléments incorporels pour 1 € ;
 «Aux éléments corporels pour 276.299 € ;
- Fonds Funéraire :
 Prix de cession : 63.700 (soixante-trois mille sept cents) € s'appliquant :
 «Aux éléments incorporels pour 1 € ;
 «Aux éléments corporels pour 63.699 € ;
- Propriété - Jouissance : à compter du 30 juin 2024 à 23h59 ;

Les Oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, pour la validité, à l'adresse du site principal d'exploitation des fonds de commerce situé 51 rue André Maurois, Parc d'activités de l'Armançon - 89400 MIGENNES, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis.

SAS LA GRENObLOISE DE BROSSERIE/SAS NESPOLI FRANCE

Additif à l'annonce L2403043 parue dans journal-du-palais.fr département de l'Yonne (89) le 25/06/2024 concernant la cession SAS LA GRENObLOISE DE BROSSERIE, sise à BRIENON-SUR-ARMANCON (89), Zone Industrielle Les Plantes, immatriculée au R.C.S. SENS 055 500 714/SAS NESPOLI France, sise à LA CAPELLE (02), 29-37 avenue du Général de Gaulle, R.C.S. SAINT QUENTIN 394 514 756 : Acte enregistré au SPFE AUXERRE 1. L2403288

CONSTITUTION
DE SOCIETE

SC HEMERA
 Société civile
 au capital de 1.000 €
 Siège social : 41 Grande Rue
 89440 STE COLOMBE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à STE COLOMBE du 29 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME SOCIALE : Société civile.
- DÉNOMINATION SOCIALE : SC HEMERA.
- SIÈGE SOCIAL : 41 Grande Rue - 89440 STE COLOMBE.
- OBJET SOCIAL : La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, dans toutes entreprises ou sociétés civiles, commerciales, industrielles, financières ou autres, constituées ou à constituer.
- DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
- CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
- GÉRANCE : M^{me} Cécile, Jeanne, Léonie MILLIARD, épouse SPEVAK est nommée première gérante de la société pour une durée illimitée.
- CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés dans les autres cas. Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis.

COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT

ETABLISSEMENTS PUBLICS

le Journal du Palais

est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

03.80.68.25.55.
 annoncelegale.jdp@legalnet.org

POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

OPTEZ

POUR LE RÉGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE,

UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...

AVIS D'EXPERT

Congés payés du salarié malade : que dit la loi pour les entreprises ?

Travail. Sous l'influence du droit européen, la loi modifiant les règles d'acquisition des congés payés pendant une période de maladie simple est entrée en vigueur le 24 avril 2024, entraînant des changements significatifs dans la gestion des congés payés. L'acquisition de droits à congés payés pendant un arrêt maladie non professionnel marque une avancée significative dans la protection des droits des salariés, consacrant le droit non seulement de se reposer mais aussi de se distraire pendant ses congés. Cependant, cette mesure implique de nouvelles obligations et des conséquences financières pour les employeurs.



PAR ME ELSA GOULLERET ET ME MATHILDE GAUPILLAT, AVOCATES INSCRITES AU BARREAU DE DIJON.

Le droit français disposait que les périodes de suspension du contrat de travail pour maladie, hors maladies professionnelles et accidents du travail, ne permettaient pas l'acquisition de congés. Aux termes de 3 arrêts du 13 septembre 2024, la Chambre sociale de la Cour de cassation a écarté l'application des règles françaises pour se conformer à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, qui imposait depuis longtemps l'acquisition de congés payés en cas d'arrêt maladie non professionnel.

C'est à la suite de ce revirement que la loi du 22 avril 2024 a été adoptée en urgence pour transposer en France le droit de l'Union sur ce point.

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS DE LA LOI ?

Désormais, un salarié acquiert des congés payés durant une période d'arrêt maladie d'origine non professionnelle. Jusque-là, seuls les salariés en maladie professionnelle ou accident du travail bénéficiaient de ce droit.

Toutefois, la loi introduit une distinction entre les salariés en poste et ceux ayant quitté l'entreprise.



Les salariés en poste disposent d'un délai de forclusion de deux ans, à compter de la publication de la loi du 22 avril 2024, pour réclamer le paiement de leurs congés payés acquis pendant un arrêt maladie non professionnel. En revanche, pour les salariés ayant quitté l'entreprise, la prescription de droit commun s'applique, permettant de formuler une demande dans un délai de trois ans à compter de la rupture du contrat.

DROITS DES SALARIÉS ET OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS

La durée légale du congé annuel est normalement de 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif, sans dépasser 30 jours ouvrables par période de référence, soit 5 semaines par an. S'agissant des arrêts de travail liés à des maladies non professionnelles, le salarié bénéficie de 2 jours ouvrables par mois limité à 24 jours ouvrables par période de référence,

soit 4 semaines par an, ce qui représente 80 % de la durée normale du congé annuel.

Tous les arrêts maladie depuis le 1er décembre 2009 sont potentiellement concernés, sous réserves des dispositions sur la prescription triennale pour les salariés qui ne font plus partie des effectifs et de la règle du report limité à 15 mois.

En outre, l'employeur a désormais l'obligation d'informer le salarié lors de la reprise du travail, quel que soit le motif d'absence : maladie professionnelle ou non et accident du travail. C'est ainsi que l'employeur doit communiquer au salarié le nombre de jours de congés payés dont il dispose, ainsi que la date limite pour les prendre, dans le mois suivant la reprise du travail, par tout moyen offrant une preuve certaine de réception.

Bien qu'aucune sanction spécifique ne soit prévue, un juge pourrait

considérer un défaut d'information comme un manquement aux obligations de l'employeur, ouvrant droit à des dommages et intérêts. Il s'agira donc pour l'employeur d'être vigilant sur ce point. Cette obligation vise à garantir une information équitable de tous les employés.

L'IMPACT SUR LES EMPLOYEURS

Cette loi a un impact financier significatif pour les employeurs en raison de l'augmentation des coûts salariaux. En effet, la loi augmente le nombre de jours de congés payés, ce qui entraîne nécessairement une hausse de la masse salariale. Les indemnités de congés payés étant une composante du salaire, elles seront donc chargées.

Autre conséquence financière importante pour les employeurs, la nécessaire adaptation des pratiques de gestion des ressources humaines, notamment en matière

de planification des absences et de calcul des droits aux congés payés. Les employeurs doivent mettre à jour leurs systèmes informatiques, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

La productivité des entreprises pourrait être également affectée, car les salariés en arrêt maladie bénéficieront de plus de congés payés, diminuant ainsi le nombre de jours de travail disponibles. Les employeurs devront peut-être engager du personnel temporaire ou payer des heures supplémentaires pour pallier les absences.

Elle aura aussi un impact financier significatif sur les employeurs lié aux réclamations pour les périodes passées.

En cas de litige entre un salarié et un employeur, la nouvelle demande d'indemnité de congés payés pour arrêt maladie non professionnel sera désormais probablement incluse dans les demandes du salarié.

Cette allégation est cependant à relativiser en raison du plafonnement à 15 mois du report du solde de congés payés, dont les effets devront être mesurés : désormais à l'expiration de ce délai les congés payés reportés seront perdus.

La loi du 22 avril 2024, qui a le mérite de mettre fin à une insécurité juridique ancienne, renforce les droits des salariés, sur un terrain contesté. La Cour de Justice de l'Union Européenne poursuit sa politique jugée « audacieuse » par les commentateurs les plus modérés, sans le soutien des états les plus autoritaires de l'Union, ce qui n'est pas une surprise, mais désormais plus récemment sans le soutien de l'Allemagne (arrêts du Tribunal de Karlsruhe), et peut être à présent sans celui de la France. La Cour ne parvient pas toujours à éviter le piège du normatif, notamment en l'occurrence via son interprétation de la Charte des droits fondamentaux.

Alex Grima. Il fait partie de ces génies de l'image qui nous font saliver en mettant en beauté et en mouvement les aliments dans les films publicitaires. Parcours d'un autodidacte mâconnais dont le talent a séduit de grandes marques internationales.

Le toqué du food film



Si vous pianotez le nom d'Alex Grima sur les moteurs de recherche, vous tomberez sûrement sur de la musique électronique et des ambiances de nuit. Et pour cause, il a d'abord exercé le métier de DJ, notamment à Mâcon au Club 400, et de beatmaker (créateur de sons et de rythmes).

Comme l'ensemble de la filière de la fête, il a été stoppé net dans son élan par la Covid : « *Nous avons été les premiers touchés. À l'époque, on se demandait même si les boîtes allaient rouvrir un jour !* ».

DE L'AUDIO AU VISUEL

Dos au mur, mais plein de ressources, Alex a puisé sa « sortie de crise » dans son âme d'artiste, entretenue notamment par deux grands-parents peintres. Il se lance dans le monde de l'image et commence à faire des vidéos reports pour des bars et restaurants.

Pour trouver l'inspiration, l'autodidacte se « mange » des heures de vidéos sur Youtube, notamment celles de Daniel Schiffer, le roi du B-roll (avec usage de ralenti et d'accélération).

Alex réalise une première vidéo pour un domaine viticole de Charnay-lès-Mâcon et les retours sont très encourageants. Le jeune homme d'origine vénézuélienne vient de mettre un doigt dans l'engrenage.

L'AUDACE RÉCOMPENSÉE

Là où d'autres ont commencé dans les garages, lui débute dans la chambre d'ami avec du matériel basique. « *J'ai fait des vidéos fictives pour des grandes marques pour me faire remarquer.* » Et ça a marché. Il poste une vidéo sur la citronnade Michel Augustin et « *dans l'heure qui suit, la directrice m'a contacté. Elle a adoré.* » Deux semaines plus tard elle lui commande une vidéo. Alex signe fièrement son premier devis et abandonne définitivement son métier de DJ pour devenir autoentrepreneur en production vidéo. Techniquement, et surtout matériellement, il n'en est qu'aux prémices. « *Je travaillais avec une caméra qui faisait du 180 images/seconde. Il a fallu que je bricole pour la ralentir encore plus.* » (Ndlr : il travaille actuellement à 1.500 images/seconde et bientôt 2.000).

Racontée comme ça, cette reconversion ressemble à un long fleuve



Food pulse studio séduit des clients d'envergure : Harris, Granola, Barilla... Mais la start-up entend conserver ce qui fait sa force : sa taille humaine. Crédit : JDP.

tranquille. « *Mais il faut bien comprendre, j'étais complètement*

« Il faut toujours croire en ce qu'on fait, pousser la persévérance au maximum, ne rien lâcher »

absorbé par mon nouveau métier, je bossais du dimanche au dimanche ! ».

Et ce travail acharné paie, la clientèle se développe : le sommelier Fabrice Sommier, l'enseigne Barbe Rousse et même la marque de montres Pierre Lannier, pour une pub, télé font appel à ses services. Pour le roi du ralenti, les choses s'accroissent. Il s'installe en centre-ville de Mâcon dans un local plus

spacieux et investit dans sa première caméra à grande vitesse. Et surtout, il continue à regarder en boucle des vidéos de tabletop. « *Pourquoi la nourriture ? On ne va pas se mentir, j'aime bien la bouffe, sourit le garçon à la carrure de troisième ligne. Mais c'est aussi la variation des textures et des matières qui me fascine. Les ralenti en macro, c'est juste génial.* ».

20 MILLIONS DE VUES

Quand il n'a pas de commande, il continue à faire des vidéos fictives sur des grandes marques. Et l'alcoolier Jägermeister mord à l'hameçon. Non seulement la marque allemande rachète la vidéo mais lui en commande quatre nouvelles. Son film sur les coulisses du tournage

collectionnera 20,7 millions de vues sur Tik Tok ! Alex Grima s'est fait un nom même s'il continue à regarder les référents de la discipline, Philippe Lhomme et Michael Roulier, avec des yeux admiratifs.

Pour franchir un cap, il se décide à embaucher un ami, Pierre Jugnon, pâtissier de métier, un atout précieux pour les préparations culinaires. Car ici, à quelques exceptions près, on ne filme que des véritables aliments.

POUDLARD-LÈS-MÂCON

À l'étroit rue Rambuteau, Food Pulse Studio prend place à la cité de l'entreprise à Mâcon sur 220 m². Alex et Pierre peuvent ainsi à leur aise créer des décors et articuler les caméras.

L'investissement dans du matériel de plus en plus sophistiqué ne s'arrête jamais : une caméra red (de

1990

Naissance le 13 juillet à Grenoble.

Juin 2020

Achat d'une caméra (GH5) et création du compte Instagram.

Juin 2022

Emménagement dans un studio de 50 m² rue Rambuteau

Mai 2023

Achat d'une caméra haute vitesse (Phantom) et embauche de Pierre

Avril 2024

Emménagement à la cité de l'entreprise et création du Food Pulse Studio.

cinéma) ou un bras robotisé qu'Alex commande lui-même en faisant son propre codage informatique !

Beaucoup de technologies, mais aussi énormément d'astuces sont nécessaires pour la création. Ici, on invente, on fabrique (à l'aide notamment d'une imprimante 3D) les objets utiles aux illusions d'optique. « *C'est un peu Poudlard* », s'amuse-t-il. Pierre devient selon les besoins menuisier, modélisateur 3D ou designer culinaire, toujours avec patience. « *On vient de passer cinq jours pour trouver la bonne méthode pour brasser le fromage blanc de façon satisfaisante à l'écran.* »

Food Pulse Studio séduit des clients d'envergure : Harris, Granola, Barilla « *et dernièrement, Danone est venu ici au studio.* » Mais la start-up entend conserver ce qui fait sa force : sa taille humaine. « *On sera peut-être trois ou quatre à l'avenir mais pas plus car nos commandes sont ponctuelles. En revanche, on peut faire appel à des intermittents, comédiens et techniciens, pour les gros tournages en extérieur.* » Ce fut le cas récemment quand Alex a dirigé une équipe de 17 personnes dans un tournage d'une vidéo life style pour Jägermeister.

L'aventure ne fait que commencer. « *On vient de recevoir un message d'Inde. Qui sait, on va peut-être devoir bientôt monter dans l'avion...* » Alex rêve mais les yeux grands ouverts et les pieds sur terre. « *Même si la concurrence est forte, notamment en Pologne, on espère devenir une référence en Europe.* » La Covid a décidément accouché d'histoires inattendues.

DAVID BESSENEY



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

